

SOCIÉTÉ



Télespectateurs, voici la télévision de demain

Les innovations techniques vont pousser encore plus loin la multiplication des canaux et offrir au téléspectateur un menu de plus en plus élargi. Fibre optique, haute définition, compression numérique, tout concourra à spécialiser les programmes et à fragmenter davantage les auditoires. Pierre Racine fait un voyage dans la télévision de l'avenir.

Page B-1

La Fête nationale commence à table

Les Québécois sont conviés à un gigantesque repas communautaire

Paul Cauchon

CINQ MILLE livres de crevettes de Matane, 5000 livres de homards frais des Îles-de-la-Madeleine, 4000 livres de porc grillé en brochette, 50 000 desserts glacés, 20 000 épis de maïs, 30 000 pointes de pizza, des montagnes de produits de l'érable, la Fête nationale 1992 commence ce soir à 18 h par un souper populaire aux accents gargantuesques et où les produits québécois sont à l'honneur, alors que les organisateurs ont prévu de la nourriture pour 40 000 personnes.

Ce souper, « La Grande Veillée », se tiendra au Parc Jarry alors que le folkloriste André Lejeune brassera la sauce accompagnée de sept musiciens, de deux chorales et d'une troupe de danseurs. De vieux films du patrimoine québécois seront également projetés sur grand écran. On pourra donc savourer son *hot dog* en même temps que la petite Aurore bouffe son savon.

Cette première expérience de méga-bouffe communautaire veut lancer avec éclat une Fête nationale assombrie par quelques nuages : difficulté de financer l'événement, retrait du *God Save The Queen* qui devait se faire entendre dans un des tableaux du défilé, incertitudes sur le message « politique » ou non de l'événement...

Le défilé 1990 était chargé d'une sérénité et intense émotion dans les heures suivant l'acte de décès de l'accord du Lac Meech. Plusieurs croyaient alors dur comme fer que l'indépendance allait se réaliser dans la joie et l'allégresse en quelques mois. Le défilé 1991, moins « bric-à-brac » que celui de l'année précédente, se montrait sous le signe de l'attentisme politique tout en lançant l'image d'un « peuple de géants ».

Le défilé de demain constituera plutôt un véritable cours d'histoire alors que plus personne ne semble connaître l'agenda politique réel du Québec. Intitulé « Rendez-vous avec

l'Histoire », ce défilé présentera en sept tableaux l'histoire du Québec et les choix auxquels les Québécois ont été confrontés depuis 1630.

Le Comité organisateur avait décidé dès l'automne dernier de tenir un défilé qui tiendrait compte des fêtes du 350^e anniversaire de Montréal et l'historien Jacques Lacourcière a conçu une sorte de « bande dessinée racontant 350 ans d'histoire, une sorte de long métrage dans la rue » de dire Gilles-Philippe Delorme du Comité organisateur.

Il ne s'agit pas d'une parade carnavalesque mais bien d'un défilé thématique. Il n'y aura pas de chars allégoriques mais bien des « tableaux allégoriques », formés de comédiens, de toiles, d'objets, etc. Dans la rue 100 000 tracts seront distribués pour expliquer un peu mieux ce qu'on verra sous les yeux.

Le défilé empruntera un tout nouveau parcours : départ à 14 heures du Parc Lafontaine, on continue sur la rue Sherbrooke vers l'ouest, on monte Saint-Denis jusqu'à Jean-Talon, on tourne à l'ouest pour emprunter le boulevard Saint-Laurent vers le nord et on arrive vers 17 h au Parc Jarry.

Auparavant la journée aura débuté par la messe traditionnelle de la Saint-Jean, célébrée à 10 h par l'archevêque de Montréal Mgr Jean-Claude Turcotte à l'église Saint-Jean-Baptiste.

La cérémonie prendra un éclat particulier puisqu'on répétera la messe qui lançait le 17 mai dernier les fêtes du 350^e anniversaire de Montréal à la basilique Notre-Dame, soit celle composée spécialement pour cette occasion par l'organiste Pierre Grandmaison. Ce dernier touchera l'orgue en préambule à la

Voir page A-4 : La Fête

□ Pourquoi la loterie des Fêtes en arrache : page A-3

Le gouvernement Bourassa impose un bâillon omnibus

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT a suspendu hier les règles de procédure de l'Assemblée nationale pour forcer l'adoption de 25 projets de loi publique et trois projets de loi d'intérêt privé, en deux jours.

Le projet de loi 408, créant la Société de développement de la main-d'œuvre, dont l'étude article par article n'est pas terminée, fait partie du nombre et sera adopté aujourd'hui même.

d'hui même.

La décision du gouvernement permet aux députés d'ajourner les travaux du Parlement aujourd'hui jusqu'à l'automne, quoi qu'il soit vraisemblable que l'Assemblée nationale soit convoquée durant le mois d'août pour amender la loi 150 et faire tenir le référendum du mois d'octobre sur les offres fédérales plutôt que sur la souveraineté.

Les députés du Parti québécois ont dénoncé avec véhémence ce « bâillon omnibus ». Ce serait la première fois, en effet, que le gouver-

nement met fin unilatéralement aux débats sur l'ensemble de son menu législatif. Ce « précédent historique » survient en l'année où l'on célèbre le bicentenaire des institutions parlementaires québécoises, a déploré le leader de l'opposition en Chambre, M. Guy Chevrette.

Le leader du gouvernement en Chambre, M. Michel Pagé, a fait valoir que tous les projets de loi visés ont été déposés à l'Assemblée nationale avant le 15 mai dernier et déjà fait l'objet de débats en Chambre et en commission parlementaire. Leur

étude était en pratique terminée, sauf le 408.

Il affirme que le Parti québécois était disposé vendredi à donner son consentement à l'adoption de 27 des 28 (sans pour autant forcément voter en faveur). Le PQ refusait de donner l'aval au projet de loi 408, au sujet duquel il entretient plusieurs objections.

En dépit de l'invitation que lui avait faite le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, le premier ministre Robert Bourassa n'a pas parti-

Voir page A-4 : Bâillon



Le conservateur de la Collection Lavalin, M. Léo Rosshandler, et la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, devant une des toiles de la collection, signée Jacques Hurtubise, qui est déjà arrivée à son nouveau domicile.

PHOTO JACQUES NADEAU

Le Musée d'art contemporain acquiert la Collection Lavalin

Paule des Rivières

LA COLLECTION d'œuvres d'art de Lavalin reste au Québec. Le Musée d'art contemporain a signé un gros chèque hier matin, en vue d'acquiescer l'ensemble des

1300 œuvres, en majorité canadiennes et à 90 % contemporaines.

Ce geste, qui a de quoi réjouir les amateurs d'art, est rendu possible grâce à l'appui du gouvernement du Québec, qui autorise le

Musée à réaliser un emprunt de 5,4 millions \$. C'est le montant qui sera versé aux huit institutions bancaires qui se partagent la collection depuis la faillite du Groupe Lavalin, qui dirigeait

Voir page A-4 : Collection

Doré reporte de « quelques semaines » la mise au rancart de Bourque

Guy Tallefer

L'ADMINISTRATION DORÉ joue la carte du mutisme organisé en attendant que se calme la tempête de réprobations qu'a provoquée sa décision de retirer la responsabilité du nouveau Biodôme à son concepteur Pierre Bourque, pour en confier la gestion à une société paramunicipale.

C'est ainsi que la création de cette société paramunicipale a été reportée de « quelques semaines » par la Ville, qui devait au départ en annon-

cer la mise sur pied ces jours-ci.

L'administration municipale feint une certaine indifférence à l'opposition que suscitent ses projets, affirmant que le réaménagement administratif qu'elle se propose d'effectuer parmi les institutions montréalaises à vocation scientifique et culturelle suit normalement son cours. Mais le silence qu'elle affiche face aux informations publiées samedi dernier par LE DEVOIR, et auxquelles a fait écho le lendemain un comité d'experts internationaux en se prononçant en faveur du maintien de M. Bourque, trahit le renfrognement

de l'administration Doré.

Invité à commenter l'intervention des experts internationaux dans la gestion interne de la Ville, le bureau de la présidente du comité exécutif, Mme Léa Cousineau, a opposé hier un lapidaire et catégorique « pas de commentaires ». Son porte-parole Daniel Bussièrès a assuré que la création de la paramunicipale n'était pas remise en cause par les propos tenus par ces experts, qui craignent pour l'avenir des écosystèmes reproduits dans le Biodôme, dont l'ouverture en fin de semaine a remporté un retentissant succès populaire, si M.

Bourque est écarté de sa direction et si la Ville va de l'avant avec son projet de réorganisation administrative.

Le comité consultatif international, qui garde depuis trois ans un œil sur l'aménagement de ce nouveau musée écologique, juge essentiel que sa gestion soit liée à celle du Jardin botanique. Or, la Ville a décidé de scinder la gestion du Jardin botanique, dont M. Bourque est le directeur depuis 1969, de celle du Biodôme, qui formera avec le Planétarium la nouvelle société municipale.

Le comité d'experts n'est pas le seul à désapprouver l'administration

Doré. LE DEVOIR a mis la main hier sur la pétition qu'ont envoyée au maire Jean Doré une soixantaine d'employés du Biodôme et du Planétarium dans l'espoir de le convaincre de faire marche arrière sur son projet de paramunicipale et de réhabiliter M. Bourque. « A-t-on des amis à placer ? » demandent les pétitionnaires, qui considèrent les manœuvres municipales comme un « affront injustifiable » à M. Bourque et une atteinte potentiellement fatale à la « synergie » qui existe entre le Jardin botanique et le Biodôme.

Voir page A-4 : Doré

□ Les programmes des deux grands partis ; les méfaits de la proportionnelle absolue et la vie à « Gaza-Beach » : un dossier sur les élections en Israël, page A-6

UN OUVRAGE PERCUTANT!

Louis Sabourin

Passion d'être, désir d'avoir

Le dilemme Québec-Canada dans un univers en mutation



Louis Sabourin pose un regard inédit sur le dilemme Québec-Canada et le place dans la perspective de la nouvelle dialectique mondiale où s'opposent deux courants distincts, dont l'un met l'accent sur le mieux-être économique alors que l'autre privilégie les identités socioculturelles.

Essai • 216 P. • 19,95\$

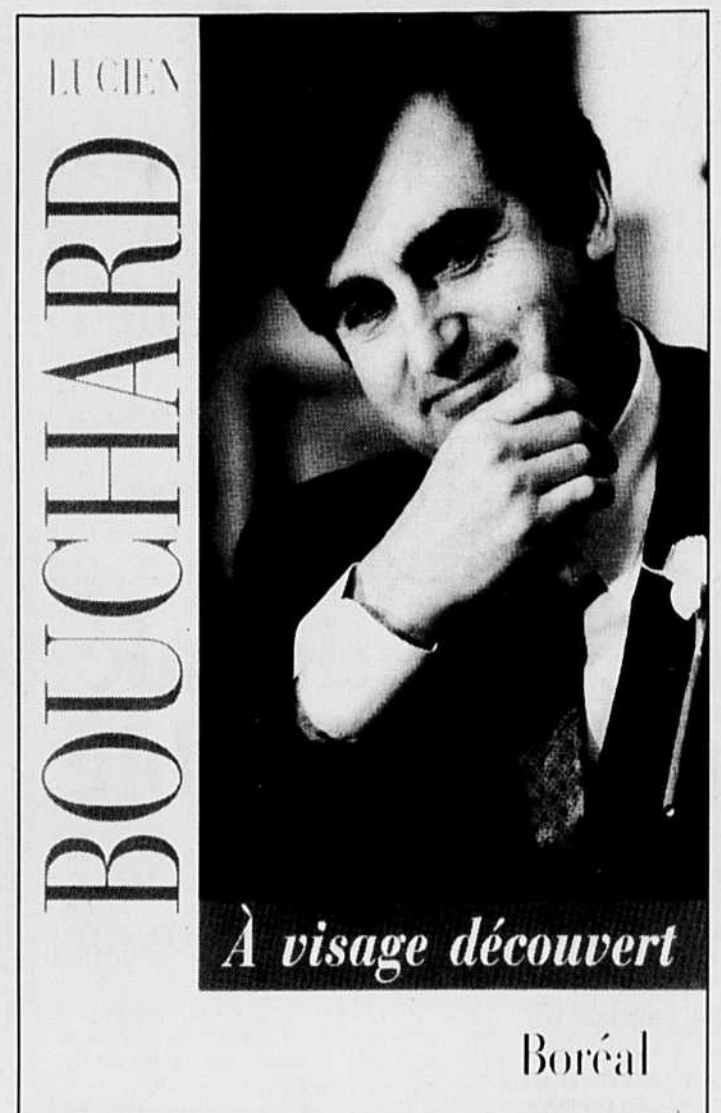
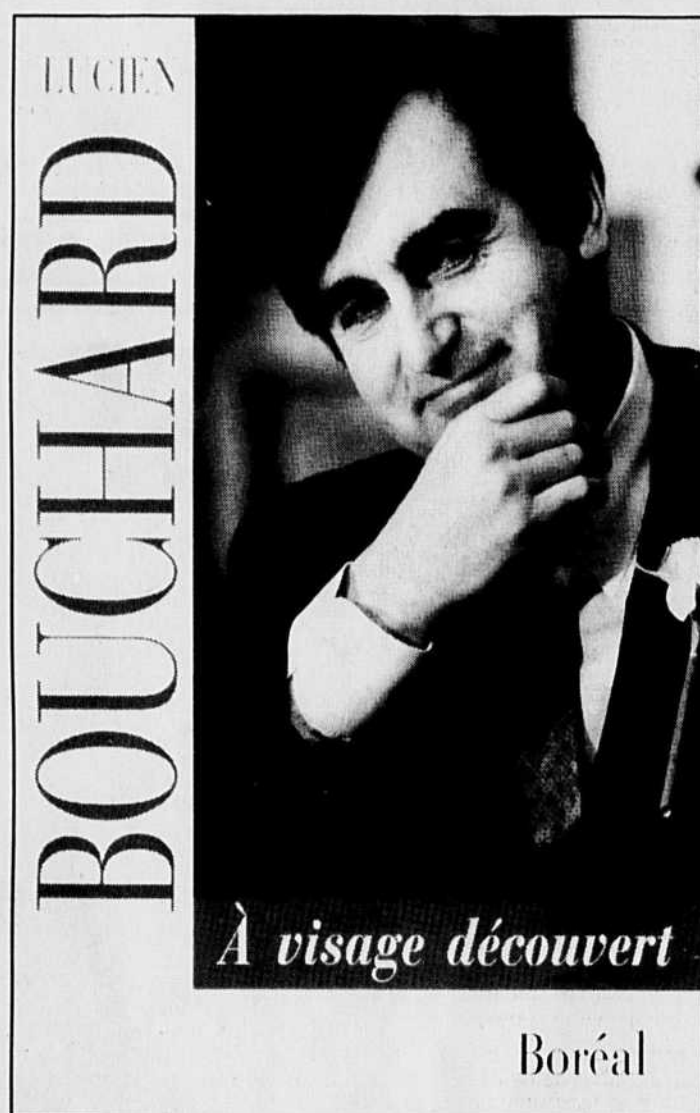
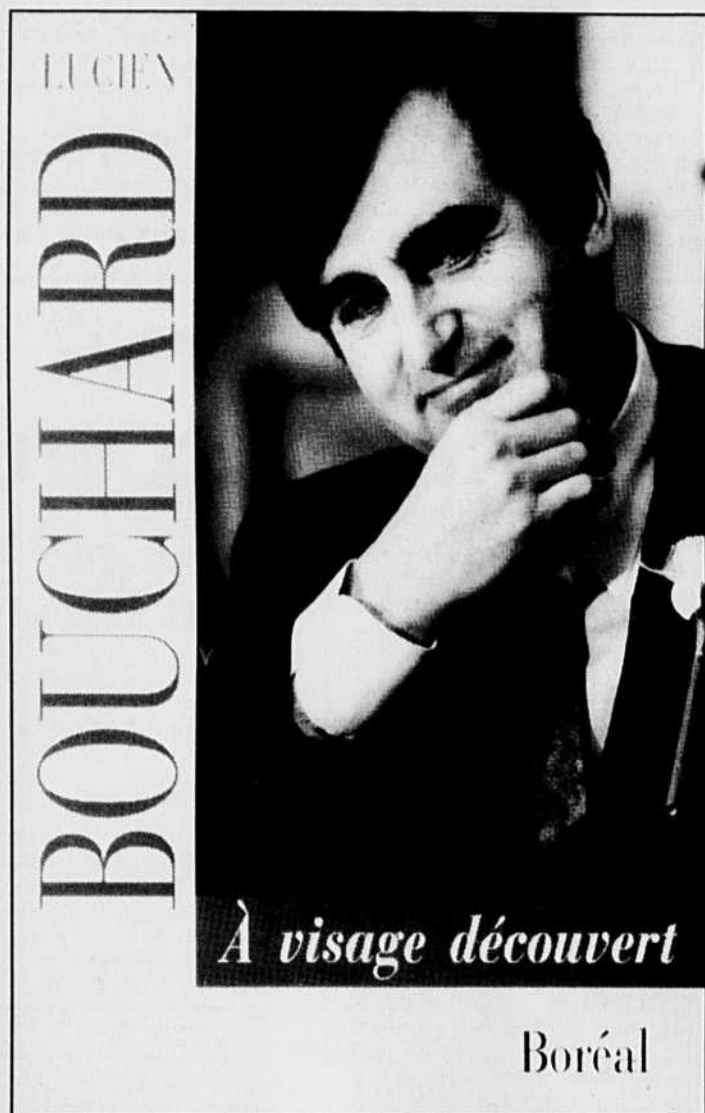
Boréal




Le parcours d'un homme exceptionnel, le cheminement du Québec

un livre captivant de

Lucien Bouchard



À visage découvert

À la fois *autobiographie et essai,*
cet ouvrage écrit d'une plume vive, dans
un style personnel, révèle une
personnalité  *chaleureuse*
et trace le *portrait*
d'une carrière passionnante inscrite sous
le signe de la constante fidélité
au Québec.

«À visage découvert, d'un style vivant, farci d'anecdotes, offre une lecture passionnante...»

Pierre O'Neill, Le Devoir

384 pages • 22,50\$ • cahier photos

 **Boréal**



Jean Dorion, président du Comité organisateur de la Fête nationale ainsi que de la SSJB, devant un des éléments du défilé de demain.

Québec a dit «non» deux fois à une véritable loterie nationale pour la Saint-Jean-Baptiste

Paul Cauchon

LES RÉSULTATS de la vente de la loterie spéciale de la Fête nationale continuent d'être décevants et le défilé et le grand spectacle de 1992 pourraient bien être les derniers organisés par la Société St-Jean-Baptiste.

« Le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, a refusé deux fois un projet de loterie 'Bonne Fête Québec' présenté par le Comité organisateur et par Loto-Québec elle-même », lance d'un ton dépit le directeur général de la Fête nationale, Gilles-Philippe Delorme.

Le Comité organisateur a donc mis en place une loterie plus limitée pour financer ses activités, avec 500 000 billets en vente dans les 450 magasins Proviso et Proviso. Hier on avait vendu environ 125 000 billets, alors que l'objectif s'élevait à 300 000.

L'importance de cette loterie est cruciale lorsqu'on examine la structure de financement des fêtes. La Fête nationale relève d'une loi de l'Assemblée nationale qui précise qu'elle doit être fêtée « dans la dignité et l'éclat », et le protocole d'entente interdit d'imposer un prix d'entrée aux différentes activités (le spectacle, par exemple).

Le comité organisateur a le mandat d'organiser des événements nationaux (les fêtes de quartier relèvent d'un autre comité), et le coût de ces événements nationaux s'élève

à environ 1,4 million \$ (dont le défilé, qui coûte environ 850 000 \$).

Le gouvernement québécois a accordé 325 000 \$ au Comité, dont 250 000 \$ provenant du ministère des Affaires culturelles et 75 000 \$ de Loisirs, Chasse et Pêche, les commanditaires fournissant environ 30 à 40 % du budget.

On a tenté de combler la différence avec la loterie, mais le Comité n'a pas obtenu la permission d'organiser une loterie spéciale dans les 13 000 points de vente de Loto-Qué-

bec (alors qu'en 1977 une loterie spéciale du genre avait permis au Comité organisateur d'amasser environ 700 000 \$).

Plusieurs personnes se sont plaintes de ne pas avoir trouvé les billets de la loterie actuelle et il est évident que si on avait pu bénéficier du réseau officiel de Loto-Québec (incluant son réseau de publicité) les ventes auraient été plus élevées.

La Fête 1990 s'est soldée par un déficit de 100 000 \$, et celle de 1991 par un déficit de 150 000 \$. La Société

Saint-Jean-Baptiste, qui met en place le Comité organisateur, apparaît incapable de faire face à un déficit supplémentaire cette année.

La difficulté de financer la Fête nationale du Québec paraît d'autant plus difficile à avaler que cette année particulièrement, la Fête du Canada est arrosée d'une véritable pluie de millions...

À noter que le souper populaire de ce soir, lui, sera payant : le public devra déboursier un montant de 2 \$ à 7 \$, selon le repas choisi.

Le noir scénario des architectes sur un Hôtel-Dieu vidé de ses malades

Jean Chartier

L'HÔTEL-DIEU sera livré aux pigeons pendant des années, puis ce complexe architectural majeur sera complètement vidé de sa coquille, avant d'être reconstruit en condominiums à des coûts plus élevés que des constructions neuves.

Telle est le scénario catastrophe que l'Assemblée départementale de l'École d'architecture de l'Université de Montréal a servi devant l'Assemblée de consultation sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu. L'architecte Pierre Morisset est venu décrire, au nom des architectes de l'Université, la valeur remarquable de ce complexe équivalent à six îlots montréalais.

Il a décrit les énormes fonds nécessaires à la transformation de ce complexe de bâtiments. « Montréal ne pourra pas recycler ce complexe immobilier gigantesque, a-t-il dit, il sera livré aux pigeons.

« Le recyclage, sans parler de la restauration, coûte au moins aussi cher que la construction neuve. Les religieuses ne supporteront pas à elles seules cet ensemble architectural. »

Les architectes rappellent aussi les investissements considérables qui furent nécessaires pour le recyclage de l'Édifice du Bon Pasteur sur la rue Sherbrooke Est.

« Montréal n'a pas plus que d'autres grandes villes la force d'attraction pour redémarrer à zéro le cycle hypothécaire d'un tel complexe. Vider ces locaux de leur fonction présente, c'est décréter qu'ils ne valent plus rien, qu'ils ne peuvent plus remplir de rôle utile, qu'ils ne sont même

pas recyclables dans leur fonction actuelle, et qu'ils sont donc voués à la démolition. »

L'Assemblée départementale des architectes insiste sur le fait que Montréal a vécu longtemps une « triste époque de démolitions massives ». Les architectes pensaient que cette période était justement finie et ils s'insurgent contre « l'idée de démolir l'Hôtel-Dieu en dehors de ses murs historiques et du cœur vivant de notre ville ». Ils sont outrés de la décision du ministre Côté qu'ils appellent « un geste bureaucratique indéfendable d'une importance sans précédent pour Montréal ».

Le complexe architectural de l'Hôtel-Dieu a été construit à trois époques différentes. Sa seconde partie a été érigée au XIXe siècle à partir des dessins de l'architecte Victor Bourgeois. Celui-ci avait conçu la coupole de l'avenue des Pins dans l'axe de la rue Sainte-Famille. Les architectes signalent que ses plus anciens pavillons sont dissimulés pour

la plupart derrière de hauts murs de pierre, contrairement à sa coupole, mais ils soulignent la valeur patrimoniale de ces pavillons protégés.

Les architectes signalent ensuite que les autres grandes surfaces utilisées en stationnement montrent tout un espace qui deviendrait disponible pour les nouveaux besoins immobiliers de l'hôpital, si des stationnements étaient construits. Les architectes se demandent finalement : « A-t-on déjà entendu dire que l'Hôtel-Dieu était un mauvais hôpital en soi, et mauvais par la vétusté de ses bâtiments ? A-t-on déjà entendu dire qu'ici ou ailleurs dans le monde, les hôpitaux localisés dans les bâtiments anciens étaient de moins bonne qualité que ceux que l'on installe dans des constructions neuves ? » M. Morisset demande aux commissaires au nom des architectes que l'Hôtel-Dieu prolonge le cycle de vie de ses bâtiments anciens, qu'il continue à participer à la vie urbaine du centre de Montréal et soigne les citoyens montréalais.

Le système de santé devra s'ajuster pour assurer sa survie, dit Bouchard

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien de la Santé Benoît Bouchard a déclaré hier que le Canada s'expose à perdre son régime d'assurance-santé si des ajustements importants ne sont pas apportés à la façon dont les services sont donnés.

M. Bouchard a fait cette mise en garde à l'occasion d'une conférence sur la gestion des ressources médicales organisée conjointement par les gouvernements fédéral et ontarien. Le ministre a mis l'accent principalement sur la nécessité de gérer plus efficacement les ressources humaines à l'intérieur du régime, pour en préserver la qualité et l'universalité.

La semaine dernière, une conférence a réuni les ministres de la Santé et des Finances à Ottawa autour de ce thème.

La plupart des provinces ont déjà commencé à examiner le travail des médecins et le fonctionnement des hôpitaux, afin de déceler et de combattre les cas de gaspillage et d'inefficacité dans un régime qui coûte aux Canadiens plus de 60 milliards \$ par an.

Les 300 médecins, fonctionnaires, enseignants et représentants syndicaux participant aux deux jours de la conférence ont discuté d'un certain nombre de propositions contenues dans un rapport préparé en 1991 à l'intention des sous-ministres de la Santé, et portant sur la formation, la répartition et la rémunération des médecins. Le document était rédigé par Greg Stoddard, un expert en politiques de la santé de l'Université McMaster et Morris Barer, analyste en santé à l'Université de Colombie-

Britannique.

Ont notamment été discutés : une réduction de 10 % de l'admission d'étudiants aux facultés de médecine, l'élargissement des services fournis par les infirmières, sages-femmes et autres praticiens non professionnels de la santé, l'amélioration de l'accessibilité des services médicaux en régions rurales, la modification de la rémunération pour certains services.

La coordination des politiques de santé entre gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, la pénurie de médecins dans les zones rurales et le surplus de médecins dans certains centres urbains, et le fait qu'environ le tiers de tous les actes médicaux posés au Canada sont considérés « inefficaces ou inappropriés », ont également été abordés.

Ottawa reporte sa loi sur une protection accrue des homosexuels

(C.H.) OTTAWA — LE GOUVERNEMENT fédéral a renoncé à son projet de déposer au parlement, avant l'ajournement d'aujourd'hui, des amendements controversés au Code fédéral des droits de la personne.

À l'origine, la ministre de la Justice Kim Campbell s'était engagée à saisir avant l'été la Chambre des Communes de nouvelles dispositions destinées, notamment, à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Mais la semaine dernière, indiquaient des renseignements recueillis par LE DEVOIR, le projet avait provoqué un débat féroce au sein du caucus conservateur, plusieurs députés indiquant qu'ils n'appuieraient jamais des amendements destinés à rendre plus étanches les droits civils des homosexuels.

Hier, la ministre de la Justice Kim Campbell a invoqué l'ordre du jour chargé du cabinet fédéral pour expliquer que son projet était reporté au moins jusqu'à l'automne. Le gouvernement Mulroney a pris l'engagement de procéder à un réaménagement des dispositions relatives à la discrimination du Code des droits de la personne en 1985.



Trop de morts, pas assez d'espace

Pendant que des militants en colère brandissaient à l'extérieur du palais de justice de Paris un portrait dénonciateur du président français François Mitterrand, le procès dans l'affaire du sang contaminé par le virus du sida a été suspendu pour raisons techniques, hier, par le président de la 16e chambre correctionnelle. Il reprendra aujourd'hui. La suspension a été décidée à la suite d'une intervention des avocats des parties civiles et de la défense qui se sont plaints de l'exiguïté de la salle du tribunal et ont dit se trouver dans « l'impossibilité de travailler dans de telles conditions ». Quatre anciens responsables des Services de santé sont accusés d'avoir permis, en dépit d'indications contraires, la distribution de sang contaminé par le virus du sida. Depuis 1985, quelque 250 personnes sont mortes du sida à la suite de transfusions.

Une nouvelle technologie pour décontaminer les terres de la garnison de Longue-Pointe

Louis-Gilles Francoeur

LA DÉFENSE nationale testera cet été différents procédés de décontamination chimique pour retirer les fortes concentrations de plomb découvertes, il y a quelques années, dans quelque 53 000 mètres cubes de terre se trouvant sur le site de la garnison de Longue-Pointe, dans l'est de la métropole.

Cette terre contaminée, dont une partie s'est répandue dans une partie du quartier Guybourg, notamment dans une cour d'école, provient des deux entreprises qui ont œuvré sur ce site depuis plus de 25 ans, soit d'abord la fonderie de plomb Ballast Metal jusqu'en 1977, puis la Canada Metal, qui opérait un four de seconde fusion de métal jusqu'en 1986. Ces deux entreprises ont eu de nombreuses difficultés avec les autorités provinciales au point de voir leurs por-

tes fermées. Elles récupéraient essentiellement le plomb de vieilles batteries. Après leur départ, ces activités ont repris sur la Rive-Sud, notamment à Saint-Jean-sur-Richelieu où une autre partie de cette ville a dû être nettoyée par le ministère québécois de l'Environnement.

C'est ce ministère qui s'occupera de la décontamination de la partie du quartier Guybourg dont les sols contiennent des concentrations de plomb nécessitant une intervention.

La Défense nationale a jonglé avec plusieurs hypothèses, dont celle du confinement dans une cellule étanche de toute cette terre contaminée. Mais les procédés de décontamination chimique ont finalement été retenus même s'ils sont nouveaux, ce qui explique qu'on procédera en réalité à ce qu'on appelle dans le jargon technique un « essai de démonstration ». Si les procédés

sont aussi efficaces que leurs promoteurs l'affirment, on envisagera alors une décontamination plus globale.

La population du quartier sera informée des progrès de cette opération par un bulletin des Forces armées. Il n'a pas été question d'inclure des citoyens du quartier dans le groupe chargé de superviser l'opération.

Treize entrepreneurs ont été invités à participer à ces démonstrations qui auront lieu sur le terrain de la garnison entre le 27 juillet et le 7 septembre sous la supervision d'un comité d'experts de la Défense nationale, d'Environnement Canada et de son Centre Saint-Laurent, ainsi que de la firme Tecsubit. L'expérience consistera à tester les différentes méthodes sur un échantillon de 50 mètres cubes qui seront traités sur le site, en circuit fermé.

«...si nous ne sommes pas des millionnaires, devenons au moins un peuple millionnaire. Par là nous centuplerons nos forces, et nous accroîtrons notre légitime influence. Le jour où nous passerons pour un peuple économe et riche, il n'y aura pas d'obstacles que nous ne surmonterons pas, pas d'opposition que nous ne briserons pas, pas de conquêtes qui ne seront inaccessibles!!!»

Alphonse Desjardins, 1912

Que cette fête nationale des Québécois par notre joie, notre fierté et notre sérénité, soit le prélude d'une nouvelle solidarité, du regroupement de nos forces et de nos intelligences, gage d'un avenir prometteur.

La coopération c'est d'être intelligent à plusieurs!

Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

L'Allier deviendra Officier de la Légion d'honneur

Jocelyne Richer
de notre bureau de Québec

LE MAIRE de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, sera fait Officier de la Légion d'honneur, la plus haute décoration décernée par le gouvernement de France.

La prestigieuse rosette sera accordée à M. L'Allier en reconnaissance de l'ensemble de sa carrière et de ses réalisations. Il est assez exceptionnel que des Québécois se voient décerner le grade d'Officier de la Légion d'honneur, qui est le deuxième en importance après celui de Commandeur.

Les derniers Québécois à l'avoir

reçu sont le Cardinal Vachon, l'écrivain Roger Lemelin et l'ex-maire de Québec, Jean Pelletier.

C'est le 12 mai dernier que le président de la France, M. François Mitterrand, a signé le décret touchant M. L'Allier. Au même moment, la journaliste et animatrice Denise Bombardier était pour sa part faite Chevalier de la Légion d'honneur.

Le maire de la capitale recevra sa récompense à Québec, dans les semaines qui viennent, des mains du consul français.

M. L'Allier est membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, et vice-président de l'Association internationale

des maires francophones. Préoccupé par les questions culturelles et patrimoniales, M. L'Allier occupe aussi la fonction de président du Comité directeur provisoire des villes du patrimoine mondial, parrainé par l'Unesco.

Avant d'accéder à la mairie de Québec, M. L'Allier a été ministre des Affaires culturelles et des Communications, durant les années 70. Il a également été président du conseil d'administration du Grand Théâtre de Québec et président de la Fondation du Théâtre du Nouveau Monde, à Montréal, à la fin des années 70.

Il fut président, de 1987 à 1989, du comité canadien mis sur pied par la Commission canadienne de l'Unesco

pour la Décennie culturelle décrétée par les Nations unies.

Auparavant, il avait été le premier directeur de la coopération au ministère des Affaires culturelles, et avait eu la responsabilité de coordonner, lors de l'exposition universelle de Montréal, en 1967, les visites des chefs d'État.

C'est lui qui, le premier, a occupé la fonction de secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, en 1968.

De 1981 à 1984, il a agi à titre de délégué général du Québec en Belgique.

M. L'Allier possède une formation en droit et en science politique.

VOIR MONTRÉAL

avec Jean-Claude Marsan



L'héritage architectural du Régime français

Il ne reste dans le Vieux-Montréal actuel que très peu d'édifices construits au cours du Régime français. De fait, on pourrait facilement les compter sur les doigts de la main : cinq ou six tout au plus. Et comme il est très difficile parfois de dater exactement certaines constructions, il est presque impossible de confirmer ce petit nombre. Appartient à l'ancien Régime pour sûr le Vieux Séminaire Saint-Sulpice (1682-85) et le château de Ramezay (1755). Pour le reste, il s'agit le plus souvent de parties de bâtiments. Par exemple, certains murs de l'ancien Hôpital Général des Sœurs Grises (aujourd'hui Maison de Mère d'Youville, place d'Youville) remontent à l'époque coloniale française, plus précisément aux années 1692-94. Ils survécurent à l'incendie du 18 mai 1765 et furent utilisés dans la reconstruction de l'institution.

Malgré tout, le caractère architectural de la période coloniale s'est perpétué dans le quartier historique, grâce principalement à l'architecture domestique. En effet, des bâtiments comme les maisons du Calvet (angle nord-est des rues Bonsecours et Saint-Paul, construite en 1770), Beaudoin (427-37, rue Saint-Vincent, érigée vers 1795), Le Patriote (169, rue Saint-Paul est, construite vers 1800) et Del Vecchio (404, place Jacques-Cartier, 1806-07) possèdent les principales caractéristiques des résidences urbaines du Régime français. Et le trait le plus distinctif de ces bâtiments est la présence de murs mitoyens coupe-feu en pierre, lesquels font saillie au-dessus de la ligne du toit en s'appuyant sur des corbeaux ou des consoles.

Contrairement au Vieux Séminaire Saint-Sulpice qui possède les traits des hôtels particuliers construits dans les villes de provinces françaises au XVIIe siècle, la maison urbaine issue du Régime français n'a pas son pendant en France : elle est le résultat d'une adaptation aux conditions locales. Si son modèle d'origine est la maison rurale de Bretagne, son évolution graduelle en fait un produit authentiquement québécois et montréalais. Chose étonnante, cette évolution a été imposée par la classe dirigeante, celle-là même qui cherchait à reproduire dans l'architecture publique les modèles de la mère patrie.

Une des grandes préoccupations des intendants de la Nouvelle-France relativement aux villes fut de réduire les risques d'incendie. Car ces derniers furent nombreux et dévastateurs, à l'exemple de celui du 19 juin 1721 qui rasa pas moins de 130 bâtiments à Montréal. L'ordonnance du 7 juin 1727 de l'intendant Claude-Thomas Dupuy « portant Règlement pour la construction des Maisons, en matériaux incombustibles, dans les Villes de la Colonie » est typique des interventions de ces officiers de la Couronne et montre bien leurs influences sur l'évolution de l'architecture résidentielle populaire.

L'intendant défend d'abord « de bâtir aucune maison dans les villes et gros bourgs, où il se trouvera de la pierre commodément, autrement qu'en pierres; défendons de les bâtir en bois, de pièces sur pièces et de colombage... », et ordonne que toutes les maisons soient bâties à deux étages. L'intendant recommande ensuite que les « caves et celliers (soient) voûtés le plus qu'il sera possible, pour éviter la pourriture des poutres et planchers qu'on met dessus... ». On retrouve ces voûtes ici et là dans le Vieux-Montréal, notamment au château de Ramezay et dans la maison de la Congrégation, située à l'angle sud-ouest des rues Saint-Laurent et Saint-Paul. Dans les caves qui s'élèvent au-dessus de la voie publique, l'intendant ordonne de rentrer « les escaliers du dehors dans le dedans des maisons, de façon qu'il n'y ait jamais dehors dans la rue que trois marches au plus en hauteur et en saillie ».

Vient ensuite toute une série de règlements visant à minimiser les risques d'incendie : défense de « mêler dans la construction des murs de face et de pignons extérieurs des maisons aucuns bois apparents... »; défense expresse « de couvrir en bardeau aucune des maisons qui se construisent actuellement dans les villes et dans les faubourgs des villes... »; défense de construire des « toits brisés, dits à la mansarde... qui font sur les bâtiments une forêt de bois... »; défense « de poser et d'adosser aucune cheminée ou tuyau de poêles sur des cloisons, pans de bois et colombages... » etc.

Une recommandation en particulier marquera visuellement l'architecture domiciliaire québécoise : celle relative aux « murs de refend qui en excèdent les toits et les coupent en différentes parties, ou qui les séparent d'avec les maisons voisines, à l'effet que le feu se communique moins de l'une à l'autre... ». C'est ainsi que le mur mitoyen de pierre avec pignon coupe-feu qui fait saillie au-dessus de la ligne du toit en s'appuyant sur des corbeaux ou des consoles deviendra l'un des traits les plus distinctifs du paysage urbain montréalais du XVIIIe et du début du XIXe siècle.

Ce mur coupe-feu, conçu à l'origine pour empêcher le feu de se propager d'un toit à un autre, a cependant survécu comme forme à ce besoin initial. Ainsi le mur ouest de la maison du Calvet, lequel n'est pas mitoyen mais donne sur la rue Bonsecours, se termine néanmoins par un imposant pignon coupe-feu en pierre couronné par deux cheminées reliées par un parapet droit. Même solution dans le cas du château de Ramezay, qui a toujours été pour tant une résidence isolée des bâtiments voisins.

De plus, la maison rurale de la région montréalaise empruntera souvent à la maison de ville ce trait particulier du mur pignon coupe-feu bien que la nécessité de faire obstacle à la propagation du feu ait, dans le cas de ces structures détachées, complètement disparu. La maison sise au 5085 de l'avenue Decelles, qui fut érigée en 1751 et qui sert aujourd'hui de résidence au gérant du cimetière catholique de Notre-Dame-des-Neiges, présente un bon exemple de ce type d'architecture d'emprunt.

C'est sans doute dans cette authentique architecture vernaculaire que réside, sur ce plan, l'héritage le plus intéressant laissé par le Régime français. L'évolution de l'architecture populaire pour répondre aux édits des intendants et s'adapter aux rigueurs du climat fut rendue possible précisément parce que cette dernière échappait aux codes académiques qui régissaient l'architecture publique.

Des difficultés techniques ont empêché la parution, hier, de la chronique de M. Marsan. Nous nous en excusons.

La Rédaction.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Baïllon

capé au vote sur la motion de suspension des règles. « C'est à ce point grave que nous sommes en train de faire, dit M. Parizeau, que le premier ministre devrait venir en assumer la responsabilité », dit-il.

MM. Parizeau et Chevrette se sont insurgés contre cette façon de mettre fin aux débats : « On dit au Parlement, c'est fini; l'opposition, ça n'existe plus; les représentants du peuple, vous n'avez plus le droit de parler... »

« Ce « baïllon omnibus » est le quatrième imposé depuis le début du mois de juin. Le gouvernement a fait adopter une motion de clôture également pour accélérer l'adoption des projets de loi 9 (désassurance des soins dentaires pour les enfants de 10 à 16 ans, des examens ophtalmologiques et « le p'tit deux » imposé aux personnes âgées sur chaque médicament prescrit); 35 (sur la CSST); et 21 (imposant que le congé de la Fête du Canada soit observé le 1er juillet et non le lundi le plus près).

M. Chevrette reproche au gouvernement d'avoir mal planifié les travaux de la Chambre. Les premiers jours de la session, en mars, ont été « gaspillés », affirme-t-il. Le gouvernement a par ailleurs fait « des choix infortunés », selon lui, en occupant les parlementaires avec des lois dont l'adoption aurait pu attendre : la 9, par exemple, qui entérinait une décision budgétaire en vigueur depuis le 14 mai.

Le leader du gouvernement, M. Michel Pagé, accuse pour sa part l'opposition d'être responsable de la situation. Il a reproché aux députés de l'opposition d'avoir volontairement retardé l'adoption de projets de loi en multipliant les interventions en Chambre. Il considère l'attitude péjorative comme de « l'obstruction systématique ».

Selon lui, les principes démocratiques voudraient que le parti qui forme l'opposition laisse à « la majorité de ceux qui ont été élus » et qui forme le gouvernement, adopter les lois auxquelles il tient. À son avis, c'est « l'obstruction » dont fait preuve l'opposition qui force le gouvernement à utiliser la guillotine.

À cet argument, M. Parizeau rétorque que c'est le rôle de l'opposition de veiller à ce que « la vertu de loi ne devienne pas vice ». Il rappelle qu'il arrive souvent que les interventions de l'opposition conduisent le gouvernement à réviser ses positions et à amender sinon retirer un projet de loi dont la formulation n'était pas au point.

M. Pagé croit que le règlement de l'Assemblée nationale, qui dicte la date de la fin des travaux (le 23 juin pour la session printanière), devrait

être amendé. Il affirme que s'il n'y avait pas de date limite, les formations politiques seraient plus disciplinées, l'opposition plus conciliante, afin d'éviter que les travaux parlementaires se poursuivent durant l'été.

Au nombre des projets de loi ainsi soumis à la procédure accélérée figurent notamment ceux-ci :

— le projet de loi 28, créant la Société Innovatech du Grand Montréal;

— le 185, sur la notion de travailleur autonome dans l'industrie de la construction;

— le 406, créant le nouvel Institut québécois de réforme du droit;

— le 19, remplaçant l'OPDQ par une nouvelle structure liée au bureau du premier ministre pour gérer le développement régional;

— le 16, élargissant les pouvoirs de la Caisse de dépôt et placement du Québec, lui permettant de faire plus aisément affaire à l'étranger, notamment;

— le 17, transférant aux commissions scolaires certains pouvoirs administratifs ainsi que le pouvoir de décider des dérogations à l'âge d'admission à l'école;

— le 20, abolissant la taxe d'amusement.

Les projets de loi 141 (sur l'enseignement privé), 30 (sur les surplus de régimes complémentaires de retraite), 412 (créant l'Office de protection de l'environnement), 14 (sur la médiation familiale) sont laissés sur le carreau jusqu'à l'automne.

Les projets de loi 38 (sur l'application du Code civil) et 43 (modifiant le régime des rentes du Québec), qui viennent d'être déposés à l'Assemblée nationale, seront eux aussi débattus l'automne prochain seulement.

La procédure exceptionnelle porte à 49 le nombre de lois adoptées depuis la reprise des travaux parlementaires le 19 mars dernier.

◆ La Fête

messe à compter de 9 h 30 et la messe sera chantée par 200 choristes accompagnés de l'Ensemble de cuivres du Québec.

Le défilé de l'après-midi sera suivi d'un deuxième souper populaire au Parc Jarry où on prévoit accueillir 150 000 personnes (mais sans les vieux films). Et à 21 h se tiendra le spectacle de clôture de la fête au Parc Jarry (diffusé à Radio-Canada tout comme le défilé).

Le spectacle, conçu par l'auteur-compositeur-producteur Guy Trépanier, tracera un portrait assez hétéroclite du Québec avec une douzaine d'artistes : les BB, Sylvie Bernard, Marie Carmen, Steve Faulkner, Claude Gauthier, François Guy, Daniel Lavoie, Renée Martel, Marie-Denise Pelletier, Marie-Philippe, Gilroy et Marie-Claire Séguin. Le spectacle se veut « très engagé, très québécois ». Ouvertement nationaliste, quoi.

Signalons enfin qu'un nombre de plus en plus élevé de fêtes de quartier se tiendront aux quatre coins de la métropole et dans les municipalités de la Communauté urbaine de Montréal.

◆ Israël

Le leader travailliste a été ministre de la Défense dans le premier gouvernement de rotatzia et les deux hommes paraissent mieux s'entendre que Yitzhak Shamir ne s'était entendu avec Shimon Peres. Le président du Conseil a d'ailleurs montré à son rival des documents secrets concernant les négociations avec les Arabes, ce qu'il n'aurait jamais fait avec Shimon Peres.

Leur seul débat télévisé de la campagne a tourné à la juxtaposition de deux monologues bien rodés entre deux partenaires qui se connaissent et non à un débat d'idées.

Celui-ci a d'ailleurs cruellement fait défaut tout au long de la campagne, où les deux camps ont évité de prendre des positions trop tranchées sur les principaux problèmes du pays : négociations de paix, déclin de l'immigration en provenance des pays de l'Est, politique de colonisation, crise économique marquée par un taux sans précédent de 11,5 % de chômeurs.

Sollicitant chacun les voix du centre, Yitzhak Rabin et Yitzhak Shamir ont mis en sourdine leurs positions les plus divergentes et ont évité d'éclairer les électeurs sur la façon dont ils régleraient les problèmes en suspens.

◆ Doré

Des affronts, M. Bourque, qui fut en 1980 le maître d'œuvre des Florilèges de Montréal, semble avoir pris l'habitude d'en subir. La Ville se trouve en fait actuellement à réanimer, sous une forme modifiée, le projet de superstructure paramunicipale mis de l'avant en janvier dernier par souci de rationalisation administrative, disait-elle, mais sur lequel Mme Cousineau avait presque immédiatement fait marche arrière devant le tollé général.

Ce projet de restructuration, selon ses détracteurs, aurait « tableté » M. Bourque et compromis la vocation scientifique du Jardin botanique, qui jouit d'une réputation internationale en horticulture, en le transformant en une simple attraction touristique.

Rejoint en fin d'après-midi, M. Bourque a indiqué ne pas avoir été consulté par la Ville sur ses plus récents projets paramunicipaux. Il s'est réjoui de la sortie du comité consultatif international en sa faveur et il a estimé qu'il serait « nuisible » pour le développement scientifique de Montréal que le Biodôme et le Jardin botanique fassent l'objet d'une gestion séparée. Il n'y a guère que l'administration Doré, selon lui, qui refuse de se rendre à cette évidence.

◆ Collection

Bernard Lamarre, en novembre dernier.

Le gouvernement québécois a mis six mois à compléter les négociations avec les créanciers. L'enjeu ? Une collection évaluée à 12 millions \$ sur facturation puis à 10,8 millions \$ par des experts qui, entre octobre et janvier, ont accolé un prix à chaque oeuvre.

Le conservateur de la collection, M. Léo Rosshandler, qui en fut l'âme, a applaudi au rapatriement des oeuvres au Musée d'art contemporain, car il craignait tout particulièrement l'éparpillement de cette collection qui forme un tout.

« Je suis absolument ravi que la collection ne soit pas dispersée. Elle représente un travail d'amour de M. Lamarre et de beaucoup d'artistes, que nous connaissons et fréquentons. »

La Collection Lavalin comprend entre autres des oeuvres de Paul-Émile Borduas, Alfred Pellan, Jean-Paul Riopelle, Théophile Hamel, Cornélius Krieghoff, Marcelle Ferron, Jacques Hurtubise, Charles

Daudelin, Macelle Maltais, Jack Bush, Irène Wittome, Emily Carr, Serge Lemoyne, Guido Molinari et bien d'autres, de quelque 250 artistes « de toutes les trempe et de toutes les tendances ». La collection devient la plus importante du Musée d'art contemporain.

En annonçant la nouvelle hier, au Musée, en compagnie de M. Rosshandler, du directeur du Musée, M. Marcel Brisebois, et de la présidente du conseil d'administration de l'institution, Mme Mariette Clermont, la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, a précisé que le décret autorisant l'emprunt confié également à l'équipe de M. Brisebois la tâche de faire circuler la collection à travers le Québec et à l'étranger.

« Je suis très fière car ces oeuvres représentent des styles, des courants et des mouvements qui ont influencé la pratique contemporaine et les tendances qui ont marqué l'art québécois. »

Avant d'aller se faire voir à l'étranger, la collection passera un bon moment au Musée d'art contemporain où elle est déjà attendue avec une grande impatience. Quelques oeuvres sont déjà arrivées à bon port mais la majorité franchiront le seuil du Musée aux alentours du 10 août, date à laquelle les réserves du Musée, encore en construction, seront prêtes à accueillir les nouveaux venus. Les oeuvres qui sont à l'étranger — une infime portion — arriveront à leur nouveau domicile un peu plus tard.

Le Musée d'art contemporain ne fut pas mêlé à ces négociations, qui mirent en présence les représentants du gouvernement et ceux des huit banques créancières — quatre canadiennes, deux japonaises, une allemande et une suisse. « Ce fut très long et très compliqué », confirma Mme Frulla-Hébert, en se réjouissant aujourd'hui d'avoir atteint son but par la négociation.

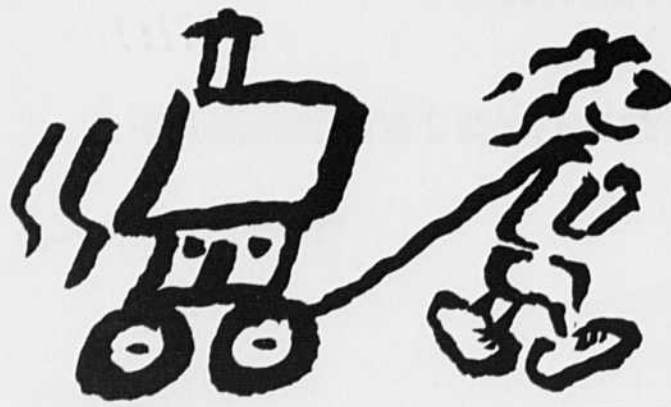
À l'automne, peu après l'annonce de la faillite de Lavalin, l'opposition avait encouragé le gouvernement à passer une loi assurant que ce patrimoine ne filerait pas entre les doigts du Québec. « La valeur des oeuvres aurait diminué », a estimé le ministre hier. Les conséquences d'une vente aux enchères n'aurait guère été meilleures, entre autres pour les jeunes artistes encore peu connus.

Quant à M. Brisebois, il a souligné le rôle souvent discret mais capital que jouent les collectionneurs dans la préservation des oeuvres d'art et rendu hommage à M. Lamarre « qui a insufflé une vision à la collection ». M. Lamarre contribua à faire connaître l'art au public mais également à tracer la voie à plusieurs corporations qui lui emboîtèrent le pas et constituèrent des collections. M. Lamarre était à Québec hier. Il n'a donc pu participer à la conférence de presse.

La collection Lavalin n'avait pas été constituée à des fins de commercialisation. Elle était une collection d'usage, avec base muséologique, dans laquelle baignaient les employés de Lavalin. Hier, le directeur du Musée, M. Brisebois, a indiqué qu'il ferait probablement appel à M. Rosshandler un peu plus tard, lui qui possède une connaissance unique des oeuvres qu'il a acquises amoureusement, avec un souci d'équilibre et d'harmonie.



Vous déménagez bientôt?



Évitez les problèmes et les interruptions de service en nous avisant dès maintenant de votre changement d'adresse. C'est simple et rapide!

Contactez notre Service à la clientèle en composant l'un des numéros de téléphone ci-dessous :

LE DEVOIR SERVICE À LA CLIENTÈLE

de 9h à 16h30, du lundi au vendredi

Montréal (514) 844-5738
Extérieur de Montréal: 1-800-463-7559

Avisez-nous vite!

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

23 juin par la PC et l'AP

1990: Jean Chrétien devient chef du Parti libéral du Canada.

1988: Laurent Fabius est élu président de l'Assemblée nationale française.

1985: un avion d'Air-India explose au-dessus de l'Atlantique-Nord, au large de l'Irlande: les 329 personnes à bord sont tuées et on soupçonne un sabotage; le premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed, annonce qu'il quittera son poste de chef de parti.

1979: Elizabeth Taylor vend une bague de 69,42 carats pour une somme astronomique: près de trois millions de dollars.

1978: la Chambre des Communes adopte une loi donnant à chacun le

droit de subir un procès en anglais ou en français; au Québec, la police procède à trois arrestations dans l'affaire de l'enlèvement de Charles Marion.

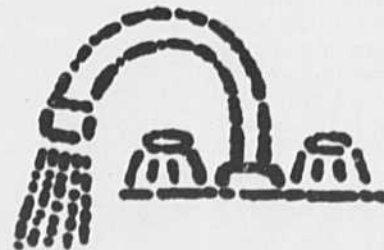
1976: ouverture officielle de la Tour du CN à Toronto.

1971: accord sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun; le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, refuse d'accepter la charte constitutionnelle de Victoria.

1961: entrée en vigueur du traité sur la délimitation de l'Antarctique.

1952: l'aviation américaine bombarde des centrales hydroélectriques en Corée du Nord.

Économisez jusqu'à 9\$ par année en ajoutant des aérateurs à vos robinets.



ÉCOKILO

333-KILO

Q

Un dédale constitutionnel de plus en plus complexe

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LES PREMIERS ministres d'Ottawa et des provinces seront-ils réunis pour faire le point sur la Constitution d'ici le 1er juillet? Le parlement fédéral lancera-t-il, si possible de concert avec une demi-douzaine d'autres provinces, une série d'amendements constitutionnels par voie de résolutions de son cru plus tard cet été? Le gouvernement fédéral se mettra-t-il définitivement en piste pour un référendum pancanadien sur la Constitution ou réunira-t-il plutôt une dernière fois les provinces moins le Québec et les chefs autochtones pour une ultime séance de négociations au niveau multilatéral?

Toutes ces options, à l'étude pour répondre à la demande d'une offre constitutionnelle du Québec cet été, seront de nouveau sur la table lorsque le premier ministre Brian Mulroney et le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark se réuniront ce soir pour faire le point. Mais le gouvernement pourrait attendre quelques jours pour faire connaître ses intentions. En principe, Ottawa voudrait laisser passer les fêtes du 24 juin au Québec et la visite de la reine à l'occasion de la fête du Canada avant de relancer le débat constitutionnel.

En attendant, le principal élément supplémentaire à verser au dossier ce soir par rapport au dernier entretien Clark-Mulroney il y a dix jours consistera en un nouveau rapport d'étape sur l'état des pourparlers avec les provinces. Depuis dimanche soir, le principal haut fonctionnaire fédéral chargé du dossier, Paul Tellier, parcourt les capitales provinciales pour se faire une opinion plus définitive sur les chances d'en arriver à une entente. Il fera rapport sur sa tournée ce soir.

Mais, alors que les négociations

font du surplace depuis maintenant deux semaines, le ministre Clark indiquait hier que les quatre mêmes questions étaient toujours en souffrance, à savoir la réforme du Sénat, le dossier autochtone, la consolidation de l'union économique canadienne et la formule d'amendement de la Constitution que Québec veut voir modifier pour récupérer un veto sur d'éventuels changements.

Selon des sources autochtones, l'entente de principe intervenue entre les provinces au début du mois au sujet de l'autonomie gouvernementale serait compromise par d'importantes réserves exprimées par au moins quatre provinces sur la portée de ce droit.

Quant au projet d'une plus grande libre circulation économique au Canada, dont le gouvernement fédéral a fait une de ses priorités à la table constitutionnelle depuis quelques semaines, plusieurs provinces, rapporte-t-on, dont le Québec, y seraient réfractaires. Ottawa voudrait en effet que les tribunaux aient le pouvoir de faire respecter cette disposition.

Quant au débat sur le Sénat, il n'aurait toujours pas produit de compromis entre provinces partisans d'un Sénat égal et ses adversaires.

Comme lors de la précédente rencontre entre Brian Mulroney et Joe Clark, le ministre Benoît Bouchard, désigné il y a un an comme copiloté québécois de l'opération constitutionnelle fédérale, ne sera pas des entretiens de ce soir. Hier après-midi, le ministre s'est cependant dit confiant de voir son gouvernement produire plus tard cet été une offre satisfaisante pour le Québec.

Quant aux députés et sénateurs fédéraux qui mettent en principe fin à leurs travaux ce soir pour l'été, ils ont été prévenus de s'attendre à être rappelés en session spéciale sur la Constitution après la mi-juillet.

Parizeau défie Bourassa de proposer le type de souveraineté prévue dans l'accord de Maastricht

d'après la Presse canadienne

QUÉBEC — Le premier ministre a abordé hier le système politique de l'Europe des Douze ou ce que M. Bourassa a appelé « le néo-fédéralisme européen », après avoir rappelé une entrevue du vice-président du PQ, Bernard Landry, dans LE DEVOIR samedi dernier.

« M. Landry disait dans cette entrevue qu'il était maintenant d'accord avec la formule fédérale européenne », a répondu le premier ministre à une question de Jacques Parizeau, au cours d'un échange à l'Assemblée nationale.

Ce dernier s'est vivement levé de son siège pour lancer un défi au chef du gouvernement de proposer, au plus tard le 26 octobre prochain (le référendum), une souveraineté du Québec qui serait la souveraineté de la France ou de la Belgique ou de l'Angleterre.

« Est-ce que le chef de l'opposition

me pose la question en tenant compte de la souveraineté avant les transferts de souveraineté qui pourront être endossés? », a rétorqué M. Bourassa en faisant allusion aux consultations populaires parmi les 12 pays membres de la Communauté économique européenne sur les accords de Maastricht.

M. Parizeau a insisté auprès du premier ministre en voulant l'amener à affirmer qu'il serait disposé à offrir aux Québécois la souveraineté de la France ou de la Belgique, dans le cadre des dispositions prévues dans l'accord de Maastricht.

« Ce que je dis au chef de l'opposition c'est qu'actuellement, dans les pays de nos ancêtres, on est en train de créer un droit international nouveau, que la souveraineté nationale, à la fin de ce présent siècle, n'a pas le même sens, possède une valeur plus relative que la souveraineté nationale à laquelle adhèrent les membres du Parti québécois.

« Alors, je dis que nous aussi au

Québec sommes en train de réfléchir à la recherche d'une formule qui concilie à la fois la protection et l'affirmation de l'identité du Québec avec le développement de l'économie internationale et que nous croyons que ceci peut se faire en évitant les coûts de transition », a dit le premier ministre.

« Dans l'accord de Maastricht, il y a trois éléments qui peuvent être obtenus avec 7-50 (sept provinces représentant au moins 50% de la population) et nous voulons protéger les droits de l'Assemblée nationale dans les autres secteurs. Donc, nous n'avons pas changé d'opinion », a ajouté M. Bourassa.

M. Rae a dit vendredi à Toronto que les négociateurs constitutionnels auront accompli beaucoup de progrès s'ils en arrivent à une entente pouvant être approuvée par sept provinces représentant 50% de la population, peu importe si le Québec n'obtient pas son droit de veto.

Il semble bien que cette proposition du premier ministre de l'Ontario n'ait pas trouvé d'écho chez le gouvernement québécois.

Québec double les frais d'inscription au perfectionnement de la main-d'oeuvre

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec multiplie par deux les frais d'inscription aux cours de recyclage et perfectionnement de la main-d'oeuvre. Cette mesure entraînera une économie de quelque cinq millions \$ à l'État.

L'opposition péquiste craint que cette hausse ne donne un nouvel élan à la chute des inscriptions à ces programmes, dont la clientèle a diminué de 100 000 personnes en cinq ans, affirme la députée Louise Harel.

Le gouvernement estime au contraire que « les gens peuvent se permettre de payer un prix semblable pour recevoir des cours qui vont leur permettre d'avoir accès à des fonctions qui vont leur permettre de gagner encore plus d'argent », dit le ministre André Bourbeau.

La hausse aura pour effet de faire passer de 1 à 2 \$ l'heure en moyenne les frais d'inscription à ces cours offerts en grande partie à des travailleurs en emploi. Le gouvernement calcule que la hausse représentera en moyenne 38 \$. Mme Harel signale toutefois certains cas, par exemple « un cours de soudure, qui dure 90 heures et qui coûtera au travailleur 180 \$, l'équivalent de ce que peut coû-

ter un cours à l'université ».

M. Bourbeau a expliqué que le gouvernement est en train de « faire un ménage complet » dans l'ensemble des programmes de formation de la main-d'oeuvre au Québec. Ce « ménage » inclut la récupération de tous les fonds fédéraux destinés à cette fin, rappelle-t-il. Lorsque ces fonds seront transférés, « il y aura suffisamment d'argent pour payer pour le recyclage de tous les travailleurs québécois », dit-il.

Le ministre a demandé en conséquence au Parti québécois de cesser de « mettre des bâtons dans les roues et de bloquer la loi qui crée la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre » (le projet de loi 408). Cette société serait chargée d'administrer tous les programmes de développement de la main-d'oeuvre au Québec.

Cette exhortation était bien inutile puisque le leader du gouvernement en Chambre annonçait, quelques heures plus tard, la suspension des règles de l'Assemblée nationale pour forcer l'adoption en deux jours de 28 projets de loi. Le projet de loi 408 fait partie du lot, même si son étude article par article n'est pas complétée.

Les travaux de l'Assemblée nationale seront ajournés aujourd'hui.

Le PQ a voté contre le principe du projet de loi et réclame des amendements notamment pour que le secteur communautaire et le milieu scolaire soient représentés au conseil d'administration de la société, que les branches régionales de la société acquièrent plus d'autonomie et que les programmes destinés à la réinsertion sur le marché du travail des assistés sociaux lui incombent également, par souci de cohérence.

Plusieurs organismes, dont les syndicats, encouragent le gouvernement à procéder le plus rapidement possible, tout en réclamant certains amendements. Un front commun patronal (excluant l'Association des manufacturiers québécois) s'est par ailleurs formé pour demander au contraire qu'il soit retiré.

La question des frais d'inscription avait fait l'objet d'une querelle entre le ministère de l'Éducation et celui de la Main-d'oeuvre. Ce différend a été réglé, ont confirmé hier les deux ministres, MM. Michel Pagé et André Bourbeau, à l'Assemblée nationale.

En mars, le ministère de la Main-

d'oeuvre avait décrété une hausse de 1 \$ l'heure des frais d'inscription aux cours de recyclage et perfectionnement. Ces cours sont, la plupart du temps, offerts par les commissions scolaires.

Or, un règlement du ministère de l'Éducation interdit aux commissions scolaires de percevoir des frais de scolarité. Jusqu'à présent, elles ne pouvaient exiger plus de 40 \$ en frais dits complémentaires pour couvrir les coûts de gestion du dossier.

Plusieurs commissions scolaires avaient alors cessé d'ouvrir de nouveaux cours dans le cadre de ce programme, coincées entre deux directives contradictoires.

Les deux ministères ont réglé le litige par l'entente suivante : désormais, en plus des 40 \$ exigés comme frais d'ouverture de dossiers, les commissions scolaires percevront un tarif de 1 \$ l'heure au nom des commissions de formation professionnelle. Les commissions scolaires agiront donc comme « percepteurs ». Les frais ne seront pas considérés comme des frais de scolarité par le ministère de l'Éducation qui donne sa bénédiction à l'opération.

Jusqu'à neuf sénateurs conservateurs québécois voteront contre C-13

(C.H.) OTTAWA — Jusqu'à neuf sénateurs conservateurs du Québec pourraient voter contre leur gouvernement plus tard aujourd'hui lorsque la Chambre haute procédera à l'adoption finale du projet de loi C-13 sur l'évaluation environnementale.

Plus tôt cette année, ce projet de loi a été dénoncé par l'Assemblée nationale qui y voit un empiètement sur la marge de manoeuvre du Québec en matière de projets industriels et économiques.

Au cours d'une exceptionnelle apparition devant le comité sénatorial chargé d'étudier la loi, le ministre

québécois Pierre Paradis a protesté de vive voix la semaine dernière contre certaines dispositions du projet qui donneraient, selon lui, un rôle dominant au gouvernement fédéral lors de l'évaluation environnementale de futurs projets industriels.

Hier, le sénateur Gérard Beaudoin, appuyé par les membres libéraux du comité du Sénat, a tenté sans succès de faire amender le projet de loi pour préciser que les évaluations environnementales qu'il encadrera doivent respecter le partage des compétences établi par la Constitution.

En principe, le sénateur québécois reviendrait à la charge aujourd'hui lors de l'ultime débat entourant le projet de loi C-13. S'il n'est pas amendé, les sénateurs conservateurs du Québec, à quelques exceptions près, ont l'intention de voter contre le projet de loi en troisième lecture.



PHOTO JACQUES NADEAU

Le Canada sur des roulettes

Deux mois et quatre paires de roulettes neuves plus tard, à 4800 km de son point de départ dans l'île de Vancouver, Christopher Gascon rentre chez lui à Outremont. Mais ce n'est pas pour « s'efforcer » sur son sofa mais pour repartir après-demain pour St. John, à Terre-Neuve où il complètera d'ici trois semaines son périple d'un océan à l'autre en patins à roulettes. Ce super-patineur, qui fait plus de 100 km par jour avec ses patins, ne vise pas un quelconque record Guinness. Il fait partie des Défenseurs de la nature qui, parrainés par le Fonds mondial de la nature (WWF), attirent l'attention du public sur la nécessité de protéger 12 % des écosystèmes naturels de chaque province d'ici l'an 2000, une norme préconisée par cet organisme international. Le Québec protégeait, l'an dernier, moins de 1 % de son territoire, comparativement à 3,5 % en moyenne pour l'ensemble des provinces.

Joyeuse
Fête
Nationale
à tous les Québécois
et à toutes
les Québécoises!

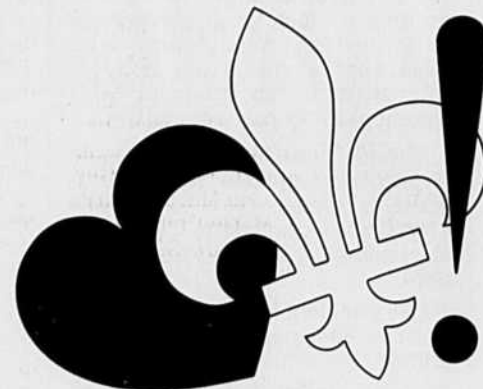


ON VOUS PRÉPARE POUR LE MONDE

L'Université du Québec à Montréal est fière de contribuer au développement de la société québécoise et de la région métropolitaine, poursuivant ainsi la réalisation de ses valeurs fondatrices.

Université du Québec à Montréal

Des gens qui font l'histoire



Prendre part à la
«Fête nationale»,
c'est donner à ces deux mots
leur véritable importance,
c'est manifester la volonté
de faire nous-mêmes
une histoire, pour aujourd'hui
et pour demain.

La Fête nationale du Québec 1992



Mouvement national des Québécoises et Québécois
Coordination de la Fête nationale du Québec
2207, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3P1



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Jour J en Israël

JERUSALEM (AFP) — La bataille pour le parlement israélien entre les deux grands blocs menés par le Likoud et les travaillistes s'annonce très serrée, selon les sondages, et seuls les indécis paraissent en mesure de faire la différence aujourd'hui lors du scrutin.

Les sondages publiés hier par le quotidien Yehidot Aharonot indiquent, comme les précédents, que les deux ensembles sont au coude à coude et que les indécis, parmi les 3,4 millions d'électeurs inscrits, peuvent seuls faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Selon l'institut Dahaf, le Likoud (droite nationaliste au pouvoir) et ses alliés actuels d'extrême-droite et religieux obtiendraient 61 sièges sur les 120 que compte la Knesset (parlement). En revanche, l'institut Teleskar crédite le parti travailliste, les autres partis de gauche et les listes arabes d'une courte majorité de 61 sièges.

Mais l'institut Dahaf estime à 20 % le pourcentage d'Israéliens qui n'ont pas encore arrêté leur choix.

Un responsable de la campagne du Likoud, M. Shlomo Nehama, a admis à la radio que 100 000 électeurs qui avaient voté pour le Likoud en 1988 hésitaient encore, à 24 heures du scrutin. « Il y a 100 000 indécis parmi les sympathisants du Likoud, soit trois à quatre mandats », a-t-il dit.

Le dirigeant travailliste, M. Yitzhak Rabin, s'est pour sa part efforcé jusqu'à la dernière minute de mobiliser à ses côtés ces « déçus du Likoud » en sillonnant le pays dimanche et hier et en se rendant dans les fiefs de la droite.

À plusieurs reprises durant la campagne télévisée, qui s'est achevée dimanche soir, les travaillistes ont présenté des anciens partisans de la droite affirmant que « cette fois-ci ils allaient voter Rabin ».

M. Rabin a visité dimanche Maalé Adoumim, une colonie de peuplement en Cisjordanie occupée, près de Jérusalem, pour y affirmer qu'il ne « braderait pas les implantations », thème sur lequel le parti du premier ministre Yitzhak Shamir l'a notamment attaqué lors de la campagne.

Autre inconnue : ces sondages se contentent de faire des projections pour les quelque 240 000 à 250 000 nouveaux immigrants de l'ex-URSS, qui voteront pour la première fois, courtisés en russe à la télévision.

Si les deux partis font une fois de plus match nul comme ce fut le cas en 1984 et 1988, un gouvernement d'union nationale réunissant travaillistes et le Likoud pourrait à nouveau être formé. Dans cette hypothèse, le score enregistré par les deux partis sera déterminant pour savoir qui de MM. Rabin ou Shamir sera premier ministre.

Selon les sondages, les travaillistes obtiennent entre 41 et 44 sièges (contre 39 en 1988), devançant largement leurs rivaux du Likoud qui ne sont crédités que de 29 ou 32 députés (contre 40 en 1988).

Le grand parti de droite perd ainsi du terrain au profit des trois formations d'extrême-droite (Tehya, Moledet et Tsomet), qui souhaitent stopper le processus de paix enclenché à la conférence de Madrid en octobre. Ces partis recueilleraient entre 12 à 15 sièges, contre sept en 1988.

Bienvenue à Gaza Beach !

Élisabeth Levy
collaboration spéciale

JERUSALEM — Sans les barbelés omniprésents, on pourrait se croire dans une station balnéaire. Une petite route paresse entre les dunes. Mer bleue, sable blanc, soleil de plomb, et un hôtel quatre étoiles dont les prospectus promettent tranquillité et recueillement « à une heure de Tel Aviv ». Bienvenue à Gaza-Beach.

Goosh Qatif, agglomération juive implantée au sud de la bande de Gaza. « Berceau du réveil du sionisme pionnier », proclament les brochures destinées à attirer les investisseurs dans ce coin désertique. Les pierres et les couteaux de l'Intifada semblent loin. Ils sont tout proches. Il y a quelques années, les femmes juives allaient faire leurs courses au marché de Khan Younes, la plus proche ville arabe. Une autre époque.

« Je suis venue ici pour la qualité de la vie », assure pourtant Datya Herskowitz, responsable... du développement touristique. Bras nus, vêtue d'un jean, cette fille solide qui incarne à la perfection la figure du kiboutznik, sillonne la région au volant d'une voiture défoncée. Elle montre avec fierté deux usines où l'on teste une nouvelle méthode de construction, s'enthousiasme pour un projet de centre de vacances pour jeunes. La route surplombant la mer serpente entre des serres ultra-perfectionnées.

Tomates, persil, et même des bon-sais dont la majeure partie partira à l'exportation. Plus loin, le paysage se fait plus désertique. Sur la plage, les bateaux des pêcheurs — arabes — de Khan Younes, sont échoués au pied d'un mirador surmonté d'un drapeau israélien. « Pour prévenir les tentatives d'infiltration par la mer », explique Datya, on atteint la frontière avec l'Égypte. Les soldats qui montent la garde ne semblent pas vraiment débordés.

L'air pur, les grands espaces. Tout le monde se connaît. Une vie rêvée

en somme. Difficile, pourtant, de résister à l'isolement, à l'insécurité, sans des convictions bien accrochées. La majorité des 4000 colons se sent investie d'une mission. « Cette terre fait partie d'Eretz Israël », dit Monique, infirmière venue de Marseille il y a onze ans, avec le sourire lumineux de ceux qui sont sûrs d'être dans le vrai. Comme si cette évidence devait s'imposer à tous. À l'image de la plupart des femmes elle a les cheveux dissimulés par un foulard.

« Nous sommes là pour incarner une espérance mystique. Pour que jamais il n'y ait d'autre Yamit », explique Michaël Piquart, enseignant. Yamit, rétrocédée à l'Égypte en 1980. Ici, on n'a pas oublié. Du reste de nombreux habitants de la cité évacuée sont venus s'installer ici.

Chacun des groupes d'habitants est gardé par des soldats et entouré de barbelés. L'un de ces étranges hameaux fortifiés, Newe Deqalim, fait office de centre-ville. Écoles, dispensaire, supermarché et mairie y sont regroupés. Sans oublier l'école d'études talmudiques — yeshiva —, où enseignait le Rabin Biran, dont le meurtre, il y a quelques semaines, a suscité une vague d'émotions. « J'ai peur. J'ai peur de crier mort aux Arabes », dit Hannah, mère de famille.

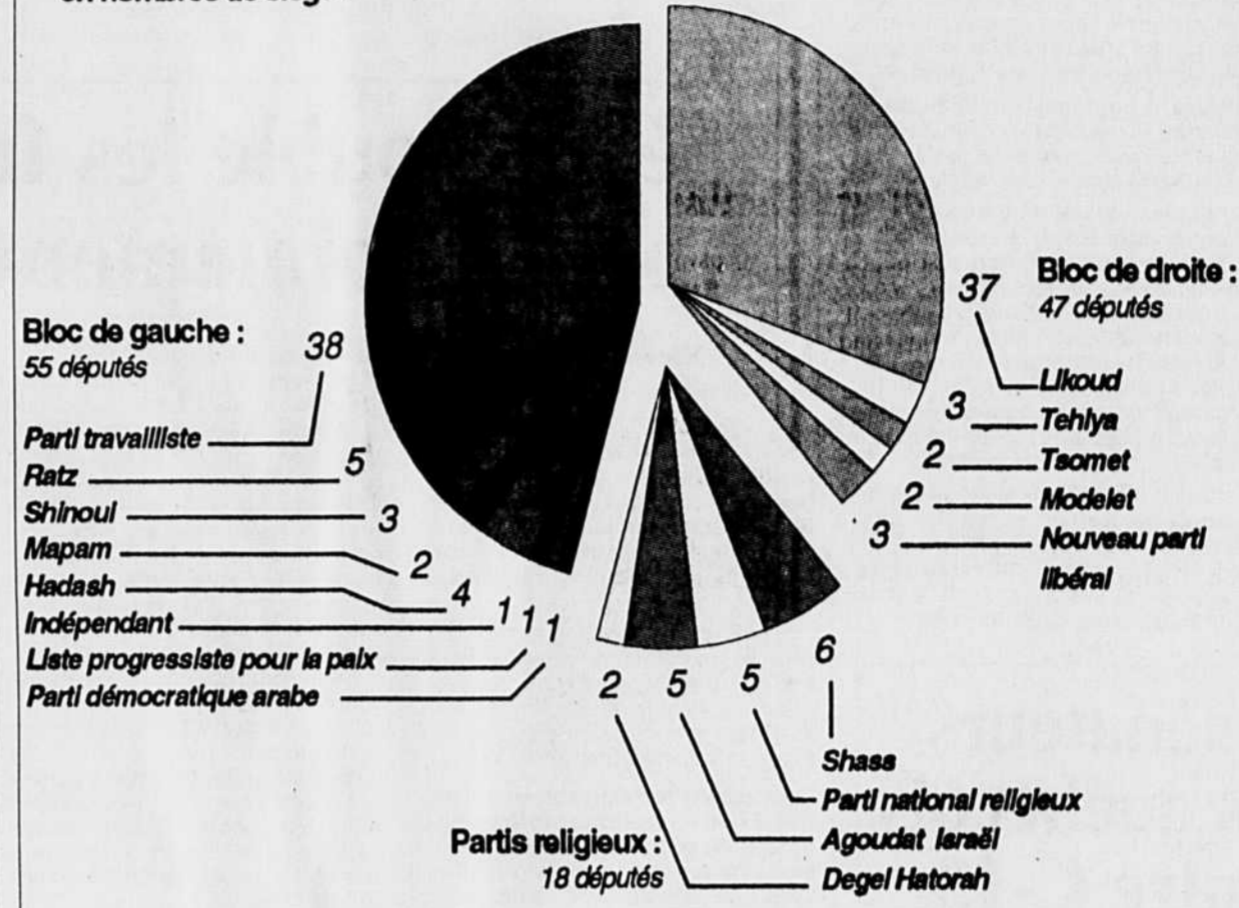
En apparence, les élections ne suscitent guère plus de passion que le début du processus de paix il y a quelques mois. « On préfère ne pas penser à ce qui pourrait se passer », poursuit Hannah. Avoir à abandonner sa maison, sa ville... Le gros des voix se portera sur le Likoud et les partis religieux.

Les formations d'extrême-droite, avocats du transfert des Palestiniens en Jordanie pourraient voir leur score augmenter, à la suite des récents assassinats. « Nous savons que c'est une solution irréaliste, soupire Mady, qui dirige le journal local. Mais les gens ici se sentent délaissés. Nos enfants, contrairement aux petits Palestiniens, ne peuvent pas se promener seuls. Le gouvernement ne fait rien pour notre sécurité, et les soldats ont tellement peur de se retrouver devant les tribunaux qu'ils n'osent pas tirer pour nous sauver. »

Chaque semaine, les femmes de Goosh Qatif manifestent à Jérusalem pour exiger l'expulsion de 2000 « terroristes », autorisés, il y a quelques années, à rentrer dans le territoire.

Les pionniers mystiques de Goosh Qatif ne sont pas prêts pourtant à prendre les armes. « Nous sommes inspirés, illuminés peut-être, mais nous ne sommes pas des extrémistes hystériques », affirme Michaël Piquart. Nous ne nous lancerons pas dans une guerre civile. « Beaucoup assurent vouloir vivre en paix... avant de sommer les Palestiniens de prouver leurs bons sentiments.

Les partis actuellement représentés à la Knesset en nombres de sièges



LE MONDE

Les programmes des deux grands partis

Patrick Dujardin
Le Monde

LE LIKOUDE de M. Yitzhak Shamir, comme le Parti travailliste de M. Yitzhak Rabin, sont tous deux favorables à la poursuite du processus de paix entre Israël, les Palestiniens et les pays arabes voisins. Ils sont également d'accord pour rejeter a priori toute concession sur le statut de Jérusalem, « capitale éternelle de l'État juif », et s'opposent à la création d'un État palestinien.

À partir de ce postulat, il y a à la fois une différence fondamentale et quelques divergences ou nuances. Le Likoud rejette catégoriquement tout compromis territorial et refuse par avance de « céder la moindre parcelle d'Eretz Israël » (territoires occupés inclus). Le Parti travailliste, selon son programme officiel, estime en revanche qu'« aucun progrès n'est possible, si Israël ne montre pas sa volonté de parvenir à un compromis territorial en échange de la paix et de la sécurité sur tous les fronts ».

Le Likoud est « favorable au dialogue avec les Arabes de Judée-Samarie (Cisjordanie occupée) et de la bande de Gaza » en vue de parvenir « à un accord intérimaire conforme aux accords de Camp David ». Il est cependant précis que ces accords, tels qu'ils sont lus par le parti de M. Shamir, « garantissent » qu'il n'y aura « pas de partition territoriale » et excluent définitivement l'émergence « d'un État palestinien à

l'ouest du Jourdain ». Pour le chef du Likoud, il est entendu qu'*in fine* Israël « revendiquera le droit à la souveraineté » sur l'ensemble de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

Les travaillistes, eux, sont moins catégoriques quant à une solution définitive. Ils estiment que « l'imposition de l'autorité israélienne sur tous les territoires constitue, à long terme, une situation insupportable pour la société ». Ils se prononcent clairement contre « l'annexion de territoires à forte densité de population palestinienne », ce qui aboutirait logiquement à l'extension de la citoyenneté israélienne à 1,8 million de Palestiniens et « à un État bi-national ». M. Yitzhak Rabin a par ailleurs promis que, s'il devenait premier ministre, il ordonnerait le gel des implantations dans tous les territoires (sauf la partie orientale de Jérusalem annexée en 1980) pendant au moins une année.

Pour les travaillistes, des négociations continues

Le leader travailliste fait une distinction entre les implantations « politiques » dont l'extension sera interdite et les colonies dites « de sécurité » (vallée du Jourdain) qui pourront être agrandies. Pendant la campagne électorale, l'ancien ministre de la Défense a également promis que sous son gouvernement les négociations de paix entre Israël et les Palestiniens des territoires seront menées de manière continue et non, comme à l'heure actuelle, avec de

longues interruptions entre chaque session.

C'est ainsi, promet-il, que les Palestiniens des territoires devraient avoir jour d'une autonomie « personnelle » — il n'est pas question d'étendre l'administration palestinienne à la gestion des terres et de leurs ressources — dans les « six à neuf mois ».

Sur les contacts entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), la position travailliste est subtilement différente de celle du Likoud.

En principe, M. Shamir ne consent à négocier qu'avec les Palestiniens des territoires — résidents de Jérusalem exclus — et à condition qu'ils ne soient pas officiellement délégués par l'organisation « terroriste » de M. Arafat. En fait, chacun sait que l'ensemble des délégués palestiniens a fait allégeance à l'OLP, et c'est pour mettre un terme à cette hypocrisie, quotidiennement dénoncée par la presse en Israël, que les travaillistes préconisent l'amendement de la « loi anti-terroriste » qui interdit tout contact avec l'OLP.

Au sujet des rapports entre la religion et l'État — un sujet qui enflamme régulièrement les passions de l'arène politique — les positions sont diamétralement opposées : bien que largement laïc, le Likoud rejette catégoriquement toute idée de séparation, alors que les travaillistes la prônent. Pour le reste, les différences entre les deux grands partis d'Israël sont tellement mineures que personne ne les a remarquées.

Les méfaits de la proportionnelle absolue

Henri Bainvol
Le Monde

RÉFORMER le système électoral en Israël est, semble-t-il, une mission aussi impossible que nécessaire. Depuis plus de trente ans, des tentatives sont entreprises régulièrement pour remédier aux tares et carences du système qui avait été adopté en 1948 lors de la création de l'État hébreu : le scrutin de liste proportionnelle avec une circonscription unique.

Ce n'est que récemment, le 18 mars 1992, au terme d'une vigoureuse campagne menée par plusieurs groupes de pression, qu'une première réforme importante a été votée par la Knesset. Le projet a été approuvé à une large majorité (55 voix contre 32) mais un peu à la sauvette, après avoir été sérieusement édulcoré et il pourrait encore être amendé, voire abrogé, avant même d'entrer en vigueur.

Faute de pouvoir réunir une majorité sur une véritable modification du mode de scrutin, les promoteurs du projet se sont résignés à trouver un palliatif. La principale innovation est l'élection directe (pour quatre ans) du premier ministre — actuellement désigné par le président de l'État qui choisit le chef du parti qui a les meilleures chances de former une coalition de gouvernement.

Cette élection se fera, s'il le faut, en deux tours. Parallèlement, 120 députés seront élus (également pour quatre ans) au scrutin proportionnel, qui reste inchangé. Autrement dit, chaque Israélien devra mettre deux bulletins de vote dans l'urne : pour son candidat au poste de premier ministre et pour une liste de députés présentée par un parti.

Ce système, que certains qualifient de semi-présidentiel, est censé renforcer les pouvoirs du premier ministre, qui disposera notamment du droit de dissoudre la Knesset. Cependant, pour éviter des abus de pouvoir, des amendements ont été introduits *in extremis*, qui vident la réforme d'une partie de sa substance.

C'est ainsi que le chef du gouvernement, élu au suffrage universel, devra malgré tout obtenir de la Knesset l'investiture de son cabinet. Ce qui obligera à continuer de se livrer au jeu tant décrié des tractations avec les petits partis pour réunir une majorité parlementaire.

En attendant cette réforme, qui fait toujours l'objet de vives controverses, les Israéliens se rendent aujourd'hui pour voter selon un système qu'ils connaissent depuis près de 45 ans et qui favorise l'existence de mini-formations politiques en leur permettant de négocier au prix fort le soutien indispensable qu'elles apportent aux grands partis appelés à gouverner.

La seule différence, non négligeable, est que, cette fois, la « barre » d'éligibilité a été élevée de 1 à 1,5 % des suffrages exprimés, ce qui concrètement entraînera l'élimination de toutes les petites listes qui ne recueilleraient pas quelque 40 000 voix.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0818

La maîtrise des intangibles

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Bonne Fête QUÉBEC!

« J'appuie la Fête nationale en grattant un billet de la loterie Bonne Fête Québec... et je peux gagner jusqu'à 10 000 \$ instantanément. » (vente prolongée au 27 juin dans tous les Provigo et Provisoir)

2\$



Profitez de notre mode de paiement par virement automatique! Une solution simple et logique! Contactez-nous pour en savoir davantage!

LE DEVOIR OFFRE D'ABONNEMENT

Oui je m'abonne au journal Le Devoir

Lundi au Samedi (TPS et TVQ incluses)	Samedi seulement (TPS et TVQ incluses)	
<input type="checkbox"/> 52 semaines, 196,45\$	<input type="checkbox"/> 52 semaines, 66,45\$	
<input type="checkbox"/> 26 semaines, 103,66\$	<input type="checkbox"/> 26 semaines, 36,05\$	
<input type="checkbox"/> 13 semaines, 55,76\$	<input type="checkbox"/> 13 semaines, 18,78\$	

J'inclus mon paiement par:

Chèque Visa Mastercard American Express

No carte: _____ Date d'expiration: _____ / _____ / _____

Signature: _____

Voici mon adresse:

Nom: _____

Adresse: _____ App.: _____

Ville: _____ Province: _____

Code postal: _____ Tél. (domicile): _____ Tél. (bureau): _____

Indications particulières pour la livraison: _____

Poster à: Journal Le Devoir
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 9Z9

Service à la clientèle: (514) 844-5738 ou 1-800-463-7559



L'économie a progressé de 1,7% au premier trimestre

OTTAWA (PC) — L'économie canadienne a connu une croissance annualisée de 1,7% au premier trimestre, grâce à une hausse des exportations vers les États-Unis.

Il s'agissait du premier trimestre au cours duquel la croissance a été constante depuis le printemps de 1991, selon Statistique Canada.

« La demande a grimpé de façon substantielle durant ce trimestre », d'ajouter l'agence fédérale. « Une forte croissance des exportations, provoquée par la reprise aux États-Unis et par la dépréciation du dollar canadien, est à l'origine de ce saut de l'économie canadienne. »

Statistique Canada a également révisé, hier, ses estimations pour le quatrième trimestre de l'année dernière en établissant la croissance économique pour cette période à zéro, alors qu'elle l'avait antérieurement estimée à 0,8% en termes annuels.

Il est peu probable, par ailleurs,

que ces dernières données incitent Statistique Canada à finalement déclarer que la récession, qui date du début de 1990, est terminée.

La valeur réelle des biens et services produits par l'économie — produit intérieur brut — fut de 0,4% plus élevée en janvier, février et mars que durant le premier trimestre de 1991, selon les données désaisonnalisées.

Alors que l'économie américaine a augmenté sa demande en biens canadiens, les consommateurs, au pays, sont demeurés prudents du fait du taux de chômage, qui dépasse toujours 11%, et de la faible croissance des revenus.

Les dépenses des consommateurs, ajustées à l'inflation, ont fléchi légèrement durant ce premier trimestre.

« En raison de l'incertitude de l'économie et du déclin dans l'emploi les consommateurs ont restreint leurs achats », d'expliquer Statistique Canada.

L'agence fédérale a aussi signalé que les comptes courants — mesure principale permettant de fixer la performance de l'économie — a enregistré un déficit de 7 milliards \$ au premier trimestre, contre 8,3 milliards durant la même période de l'an dernier. Il s'agissait d'ailleurs de la première baisse, à ce chapitre, depuis un an.

« Cette performance est due en grande partie aux exportations de marchandises, qui ont augmenté de 5,4 pour cent, une croissance que l'on n'avait pas vue depuis le premier trimestre de 1989. »

Aux prix du marché, le produit intérieur brut du Canada au premier trimestre fut de 680,7 milliards \$, contre 679,4 milliards \$ au trimestre précédent.

Ces chiffres, ajustés au taux d'inflation, sont de 558 milliards \$ au premier trimestre, contre 555,7 milliards \$ le trimestre précédent.

La CIBC prévoit une croissance de 1,5% au Québec cette année

Serge Truffaut

APRÈS AVOIR enregistré une diminution de 2,2% en 1991, l'économie du Québec va reprendre un peu de son souffle de sorte que son PIB progressera de 1,5% cette année, soit 0,5% de moins que la moyenne nationale, avant d'enregistrer un bond prononcé de 4% en 1993.

D'après l'étude publiée hier par les économistes de la CIBC, le Québec n'évoluera pas en effet à un rythme identique à celui de l'ensemble du pays en raison principalement de la mise au rancard du programme *Mon taux, mon toit* et de l'introduction de la TPS provinciale en juillet prochain.

Premier vice-président pour l'entreprise au sein de la CIBC, M. Robert Panet-Raymond a expliqué lors d'un entretien que l'application de cette TPS entraînera une baisse des dépenses des consommateurs qui affectera plus particulièrement l'in-

dustrie de la construction et des industries qui gravitent à sa périphérie.

De fait, les économistes de la deuxième banque au pays prévoient que le nombre de mises en chantier qui auront été réalisées au cours de la présente année affichera une baisse de 10% sur l'an dernier pour s'établir ainsi à un peu plus de 40 000 unités. Qui plus est, la fin des travaux majeurs de construction réalisés dans les domaines des pâtes et papiers et de l'aluminium aura, comparative-ment à l'an dernier, un impact négatif sur cette industrie.

Sur le front du détail, le maintien à un niveau dramatiquement élevé du taux de chômage, à 12% cette année contre 11,4% en 1991, freinera une fois encore les ardeurs des consommateurs qui auront tendance à différer les achats qu'ils entendaient effectuer dans les secteurs « des biens durables et semi-durables comme les vêtements et les chaussures ». De sorte qu'on assistera « à une lente re-

prise des dépenses de consommation durant le deuxième semestre de 1992 ».

À cet égard, M. Panet-Raymond a précisé que l'augmentation à un rythme lent des revenus des ménages combinée à un taux d'endettement élevé ainsi qu'à une progression sensible de l'ensemble des taxes au cours des deux dernières années, avaient sensiblement réduit le revenu réel disponible des ménages.

Au cours du deuxième semestre, le raffermissement de la reprise observée aux États-Unis lors des dernières semaines couplé au fléchissement du dollar canadien par rapport à son cousin américain auront un effet bénéfique sur les exportations québécoises. Et en particulier dans les domaines des pâtes et papiers et de la fabrication de machines-outils.

À cet égard, et à l'ensemble du Canada, les économistes de la CIBC estiment que le surplus commercial du Canada passera de 7,4 milliards \$ en 1991 à près de 11 milliards \$ cette année avant d'atteindre les 15 milliards \$ en 1993. Conséquemment « lorsque des éléments autres que les marchandises comme les flux de placements et les voyages seront ajoutés, le déficit des paiements courants du Canada devrait être ramené de 26,8 milliards \$ en 1991 à 22,5 milliards \$ cette année et à moins de 20 milliards \$ en 1993 ».

Si pour l'année en cours, le PIB du Québec réalisera une performance inférieure à la moyenne canadienne, 1,5% contre 2%, il n'en sera pas ainsi pour 1993 alors que le PIB du Québec enregistrera une progression de 4%, soit un rythme identique à celui des États-Unis, contre 3,7% pour le Canada.

À l'instar de ce qui avait été constaté à la sortie de la précédente récession, les consommateurs, une fois de plus, seront les principaux acteurs de cette embellie économique. « Le maintien des taux d'intérêt à un bas niveau, de poursuivre M. Panet-Raymond, finira par convaincre les consommateurs d'effectuer les achats qu'ils prévoient réaliser depuis long-

Le Sud-Ouest de Montréal convie les entreprises à participer à sa relance

Jean Dion

LE SUD-OUEST de Montréal, l'un des secteurs de la métropole les plus durement touchés par les problèmes économiques et sociaux, passe de nouveau à l'offensive dans le but d'assurer sa relance. Cette fois, ce sont les entreprises qui sont particulièrement conviées à prendre part à l'opération de redressement.

Hier, une vingtaine d'entrepreneurs du secteur, des représentants d'organismes paramunicipaux et des dirigeants du Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO) ont participé à la présentation d'une nouvelle pochette d'information faisant valoir l'attrait du Sud-Ouest aux entreprises qui pourraient chercher à s'implanter dans la région montréalaise.

Le Sud-Ouest comprend les quartiers de Ville-Émard, Côte Saint-Paul, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri et Griffintown.

Le thème retenu pour cette nouvelle campagne de promotion, *La magie du renouveau*, apparaît d'autant plus indiqué qu'il est permis de se demander s'il n'en faudra pas un peu, de magie, pour remettre à flot le Sud-Ouest économique et industriel. Le secteur, déserté ces dernières années par de nombreuses entreprises,

se trouve en effet dans une situation critique, près de la moitié de la population locale tirant sa subsistance de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage.

Pour inciter les entreprises à s'établir dans le Sud-Ouest, le document reprend les thèmes de la diversité des emplacements que la zone offre, du coût relativement faible des bâtiments compte tenu de sa proximité du centre-ville, des facilités d'approvisionnement en énergie, du caractère fonctionnel du réseau de transport, de la politique de partenariat mise en place dans le secteur, ainsi que du soutien apporté par les différentes instances gouvernementales à son développement.

Mais, ses concepteurs en sont conscients, un document de promotion ne constitue qu'une première étape; le véritable travail en sera un de persuasion. Et dans ce projet qu'il ne sera pas aisé de mener à terme, le réalisme le dispute à l'optimisme.

« Il ne s'agit pas de brosseur un tableau idyllique de la situation », a expliqué Nancy Neamtan, directrice générale du RESO. « Nous savons que nous avons un sérieux boulot à abattre. Mais il nous faut aussi être conscients que le potentiel de développement est là. Trop de gens ont mis l'accent sur le déclin du Sud-Ouest sans penser à ce que son tissu industriel recelait en termes de pos-

sibilités. Notre tâche doit maintenant consister à maintenir ce dont nous disposons déjà tout en explorant de nouveaux créneaux. »

Ces nouvelles voies d'investissement dans le Sud-Ouest pourraient passer par le secteur bioalimentaire, qui a déjà fait l'objet de subventions dans la région. Les petites et moyennes entreprises manufacturières, qui ont connu dernièrement un certain essor dans le Sud-Ouest, devront également être mises à contribution.

Mme Neamtan a poursuivi en rappelant les conséquences dramatiques que présente dans les grandes villes le relâchement des quartiers centraux. « Dans plusieurs métropoles américaines, on a carrément laissé à l'abandon des zones entières limitrophes du centre-ville. Il n'est pas trop tard pour éviter qu'une situation semblable se produise à Montréal. »

L'une des promesses dont le RESO attend impatientement la réalisation est celle faite par le maire Jean Doré de construire un pont au-dessus de l'emplacement actuel du désuet tunnel Wellington, qui permettrait de « décloisonner » le quartier Pointe-Saint-Charles en le reliant au centre-ville. « Le maire nous a promis que les travaux débuteraient au plus tard au début de 1993. Nous allons suivre le dossier de près », a conclu Mme Neamtan.



PHOTO AP

Les bourses en baisse

Un négociant épuisé se frotte les yeux, reflétant l'atmosphère qui régnait, hier à la Bourse de Tokyo où le Nikkei a plongé sous les 16 000 points pour la première fois en cinq ans. Pour sa part, Wall Street a clôturé en baisse de 0,14%, l'indice Dow Jones se repliant de 4,55 points à 3280,80 points. A Toronto, le TSE a perdu 10,23 points, à 3340,66. Montréal n'a pas échappé à la tendance clôturant en baisse de 2,71 points, à 1758,26.

Tecsult, Gendron Lefebvre et Éduplus fusionnent

Catherine Leconte

La firme de génie-conseil Gendron Lefebvre, de Laval, et le cabinet de conseil en formation Éduplus, de Montréal, ont rejoint le groupe montréalais Tecult, qui compte désormais plus de 1000 employés, offrira une gamme de services couvrant une dizaine de secteurs reliés au génie-conseil et dont le chiffre d'affaires global passera à 85 millions \$, dont 40% réalisés à l'étranger.

Dans les deux cas, la transaction a été réalisée par simple échange d'actions. Les trois firmes ont annoncé ces regroupements hier en présence du ministre de l'Industrie Gérald Tremblay, qui assure vaillamment le service après-vente de son projet de grappes industrielles sans désespérer, apparemment, de leur lenteur à se former.

Soulignant que ce regroupement « cadre très bien dans la stratégie des grappes industrielles » et que « c'est le premier qui se produit dans le génie-conseil autrement que dans une situation de crise », le ministre a confié qu'il avait envisagé d'ajouter une grappe « génie-conseil » aux treize initialement prévues dans son plan, mais y avait renoncé quand il s'était rendu compte que « le génie-conseil est présent dans toutes les grappes ».

Aux États généraux de la coopération, début mai, M. Tremblay avait fait un discours remarqué où il laissait pointer son impatience face à la lenteur des entreprises à former les partenariats qu'il préconise.

Si le ministre est venu bénir publiquement l'union de Tecult et Gendron Lefebvre, c'est donc pour « souligner l'importance des ingénieurs dans le développement économique et technologique du Québec », mais aussi pour « remercier des gens qui auraient pu continuer à se concurrencer mais ont su avoir une vision à moyen et à long terme ». Et que d'autres seraient bien inspirés d'imiter : « on a énormément de bons bureaux

(d'ingénieurs) au Québec qui ont intérêt à se regrouper », a affirmé M. Tremblay.

En effet, a-t-il expliqué, le gouvernement du Québec est « de plus en plus sollicité pour favoriser des projets majeurs, mais pour lesquels on nous demande 500 ou 600 ingénieurs ». Quand le client potentiel est, par exemple, une province de Chine, on parle de 90 millions de personnes, a-t-il dit. Combien de firmes québécoises de génie-conseil sont-elles capables de répondre à des demandes de cette envergure ? « Jusqu'ici, dans notre valise diplomatique, on n'en avait qu'une : SNC-Lavalin. »

Quoiqu'en dise le ministre, Tecult et Gendron Lefebvre, toutes deux créées dans les années 1960, sont, en partant, plus complémentaires que concurrentes : « Nous ne nous sommes jamais trouvés sur la même liste courte » pour quelque soumission que ce soit, a déclaré Claude Lefebvre, président du conseil de Gendron Lefebvre. « On a des secteurs d'activité très différents ».

Parmi lesquels Guy Fournier, président de Tecult Holding, a cité le génie routier, le génie municipal et la géomatique comme particulièrement intéressants pour enrichir la gamme existante des activités de Tecult.

De son côté, Tecult, qui réalise déjà 35% de son chiffre d'affaires dans 45 pays étrangers, représente pour Gendron Lefebvre une fenêtre élargie sur les marchés internationaux. M. Fournier a cité plusieurs pays africains (Gabon, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tanzanie) où il voit des débouchés prometteurs en génie routier.

Quant à Éduplus, 75% des activités de ses quelque 150 spécialistes de la formation professionnelle sont réalisées à l'étranger. Et 40% de son chiffre d'affaires provient de projets d'ingénierie où la firme agit comme sous-traitant (par exemple pour former le personnel exploitant d'une usine fournie clés-en-mains), a expliqué son président, Yvon Rodrigue.

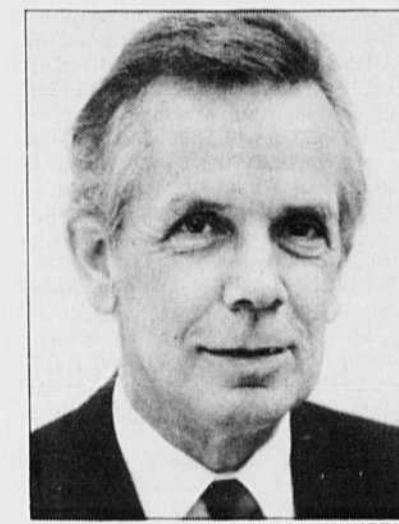
Un nouveau conseil pour la Fondation des amis du DEVOIR

LE NOUVEAU conseil d'administration de la Fondation des amis du DEVOIR a tenu hier à Montréal sa première réunion. Il a adopté un plan de travail qui s'arrimera au plan de développement du journal, dont les actionnaires de l'imprimerie populaire, société éditrice du DEVOIR, ont pris connaissance il y a une semaine. L'engagement constitué en 1956, la Fondation reprend du service après quelques années d'inactivité.

Le président de la Fondation, M. Marcel Couture, président et éditeur de la Société d'édition de la revue *Forces*, a affirmé sa volonté de voir la Fondation appuyer la stratégie d'affaires du quotidien, notamment sa diffusion et son rayonnement, plutôt que de se consacrer aux activités bénévoles traditionnelles.

La direction générale de la Fondation sera assumée par M. Roger Boisvert, qui en est également le vice-président exécutif. Spécialiste en communications, M. Boisvert était jusqu'à tout récemment directeur, Édition et Publicité, à la société Hydro-Québec.

Outre M. Couture et Boisvert, le conseil de la Fondation rassemble seize membres. Ce sont : Mme Lise Bissonnette, la directrice du DEVOIR, M. Roland Arpin, directeur général du Musée de la Civilisation, M. André Bisson, président de Maxwell Communications Canada, Mme Jacqueline Boutet, associée de la Générale Immobilière, M. Daniel Granger, directeur des relations publiques à Hydro-Québec, Mme Raymond Guay, responsable du financement privé au DEVOIR, M. Jacques Joli-Coeur, directeur général adjoint du congrès ICOM 1992, M. An-



Roger Boisvert

dré Leclerc, directeur délégué à l'administration du DEVOIR, M. Luigi Liberatore, président du conseil du Bureau de Commerce de Montréal, Mme Cécile Masse, éditeur adjoint des Éditions Libre Expression, M. Michel Pelletier, directeur général adjoint et éditeur adjoint de la Société d'édition de la revue *Forces*, M. Robert Racine, vice-président, affaires publiques du groupe SNC, Mme Johanne Rémillard, vice-présidente, affaires juridiques de la Banque Nationale du Canada, M. Enrico Riggi, conseiller économique au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Mme Louise Rousseau, directrice, projets spéciaux chez Imasco Ltée, et M. Michel Yergeau, avocat et associé de l'étude Lavery, de Billy.

Baisse du déficit du commerce canadien

OTTAWA (PC) — Pour la première fois en un an, le déficit commercial du Canada avec le reste du monde a diminué, baissant à 7 milliards \$ au premier trimestre de 1992.

Statistique Canada rapportait hier que le déficit du compte courant, qui avait atteint un record de 8,3 milliards \$ au quatrième trimestre de 1991, a rétréci principalement à cause d'un bond des exportations vers les États-Unis.

Les exportations de marchandises ont grimpé de 5,4%, une croissance qui ne s'était pas vue depuis le premier trimestre de 1989, note l'agence fédérale.

Le compte courant tient également compte du commerce dans les services, comme le tourisme et les revenus d'investissements.

Le commerce des marchandises affichait un surplus de 2,1 milliards \$, surplus annulé par un déficit de 9,2 milliards \$ dans d'autres secteurs, pour un déficit net de 7 milliards \$.

Selon Statistique Canada, la croissance de l'économie américaine, et la valeur moindre du dollar canadien expliquent cette amélioration de la balance commerciale. Mais les économistes l'attribuent aussi à une compétitivité accrue de l'économie canadienne au sortir de deux ans d'une pénible restructuration.

Pour l'économiste Earl Sweet, de la Banque Royale, les travailleurs produisent tout simplement plus.

Pourtant, le Rapport sur la compétitivité mondiale en 1992 affirmait au contraire qu'à l'échelle mondiale de la compétitivité, le Canada a fortement régressé. Sur 22 pays industrialisés et 14 pays nouvellement industrialisés, le Canada a décliné plus rapidement et plus bas que tous les autres, glissant de la cinquième à la onzième place.

Bull, Olivetti et Siemens s'associent

PARIS (Reuter) — Bull, Olivetti et Siemens, trois grands noms de l'information en Europe, ont créé une filiale commune pour le développement et la promotion de systèmes distribués transeuropéens et d'applications informatiques destinés aux administrations publiques. Cette filiale a été baptisée Trans European Information System (TEIS). Basée à Bruxelles, elle est constituée sous la

forme d'un groupe d'intérêt économique européen (GIEE). Un porte-parole de Bull a précisé que chaque partenaire détient un tiers de TEIS. L'objectif de TEIS est de prendre 50% du marché des réseaux informatiques reliant les administrations nationales des 12 pays membres de la CEE. Ce marché est estimé à 1,5 milliard d'euros.



Économisez jusqu'à 70\$ par année
en installant une pomme de douche à débit réduit.

écoKILO 333-KILO

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1758.26 - 2.71
TSE-300	3340.66 - 10.23
Dow Jones	3280.80 - 4.55
Dollar canadien (US Cents)	83.71 + .18
Or (New York-US\$)	342.40 - 1.35

Bell Canada
Nomination

M. Jacques Bougie

Bell Canada est heureuse d'annoncer l'élection de M. Jacques Bougie d'Outremont (Québec) au conseil d'administration de la société.

M. Bougie, qui est président et chef de l'exploitation d'Alcan Aluminium Limitée, est également administrateur de la Banque Royale du Canada et de Radiocommunication BCE Mobile inc. Il est aussi membre du Conference Board of Canada.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Benderi tombe aux mains des russophones en Moldavie

KICHINEV (MOLDAVIE) (Reuter) — Les séparatistes russophones s'attachaient hier à consolider leur emprise sur la ville de Benderi, conquise ce week-end, tandis que les forces moldaves maintenaient leur pression sur la région du Dniestr.

Des tirs sporadiques ont été entendus autour de la ville mais la situation n'avait rien à voir avec les violents affrontements de ces derniers jours.

Les troupes moldaves ont massé des hommes et du matériel autour de Benderi pour tenter d'en déloger les russophones. Mais il n'y avait aucun signe d'une attaque imminente.

Le président moldave Mircea Snegur a déclaré que sa république était virtuellement en guerre avec la Russie en raison de la situation dans la région russophone du Dniestr.

« La XIVe armée (russe) occupe la région du Dniestr et la Russie a déclenché une guerre qui ne dit pas son nom à la Moldavie », a-t-il dit au Parlement moldave.

Selon l'agence Itar-Tass, il a ajouté : « Nous devons appeler un chat un chat : nous sommes en guerre avec la Russie ».

Il a expliqué aux parlementaires que la Russie voulait se poser en « gendarme de la Communauté des États indépendants ».

Ces déclarations interviennent après une mise en garde du président russe Boris Eltsine qui a dit ce week-end que Moscou pourrait intervenir pour protéger les communautés d'origine russe dans les autres anciennes républiques soviétiques.

Les vice-ministres des Affaires étrangères de Moldavie, de Russie, d'Ukraine et de Roumanie se sont réunis à Kichinev pour discuter de la dégradation de la situation, a rapporté Itar-Tass. De nouveaux pour-

parlers doivent avoir lieu dans la semaine à Istanbul en marge d'un sommet des États de la mer Noire.

À Benderi, les gardes russophones et leurs alliés cosaques ont organisé des patrouilles et ont renforcé la sécurité, à l'aide notamment de sacs de sable, autour de l'hôtel de ville, dont le sous-sol a été transformé en centre de commandement.

Trois chars volés le mois dernier à la XIVe armée russe basée dans la région ont été postés devant le bâtiment.

Les habitants ont déclaré que les forces moldaves, qui ont pris brièvement le contrôle de la ville en fin de semaine dernière, avaient pillé les magasins et saccagé des maisons.

« Ils ont opté pour la politique de la terre brûlée, sachant qu'ils seraient là pour longtemps », a rapporté un témoin.

Ilya Milman, membre du conseil municipal de Benderi, a montré des armes laissées sur place par les Moldaves. Il a exhibé des canons de 120 mm, cinq transports de troupes blindés ainsi que des grenades et des fusils de fabrication roumaine.

Le Parlement du Dniestr, où la population d'origine russe et ukrainienne a proclamé un État souverain, s'est réuni en session spéciale pour débattre de la crise.

Benderi a été, selon les deux camps, relativement calme au cours de la nuit après trois jours de violents combats qui ont vu cette ville de 140 000 habitants tomber entre les mains des troupes moldaves puis reprise par les séparatistes russophones.

Dans le village voisin de Parkani, un obus de mortier a touché dans la nuit un dépôt du bataillon du génie de la XIVe armée russe basée en Moldavie, provoquant une explosion.

Vingt soldats ont été blessés, dont certains grièvement, a rapporté le ministre russe de la Défense. Des responsables du Dniestr avaient établi auparavant un bilan faisant état de plus de 20 morts au cours des derniers combats.

D'autres affrontements autour de Parkani ont tué six autres personnes, a-t-on dit de même source. Des heurts ont également été signalés lundi matin autour de Dubossary.

L'explosion dans le dépôt de Parkani risque d'accroître la possibilité d'une intervention directe de la Russie.

Durant le week-end, Boris Eltsine et ses lieutenants ont averti la Moldavie que la Russie ne laisserait pas se poursuivre les attaques contre les russophones sans réagir.

« Nous voulons régler toutes les questions à la table des négociations. Mais lorsque des dizaines de personnes se font tuer et lorsqu'il y a une guerre, nous ne pouvons pas rester sans réagir, surtout quand cela se déroule à notre frontière », a déclaré le président russe dimanche à son retour d'une visite officielle aux États-Unis et au Canada.

« Dans ce cas-là, nous devons réagir pour défendre la population et arrêter l'effusion de sang. Nous avons la force pour le faire », a-t-il ajouté.

La Roumanie a nié hier toute implication dans les combats. « Aucun pilote roumain et aucun militaire ne sont impliqués dans le conflit moldave », a dit l'armée dans un communiqué.

L'armée ajoute que de telles « allégations dangereuses et provocatrices ne visent qu'à justifier les actions de la XIVe armée, placée sous la juridiction de la Russie, aux côtés des séparatistes du Dniestr ».

Attaque meurtrière contre le centre de Sarajevo

BELGRADE (AFP) — Au moins huit personnes ont été tuées hier dans le pilonnage du centre de Sarajevo tandis que les autorités serbes haussent le ton contre les étudiants et universitaires belgradois entrés hier dans leur seconde semaine de grève.

Après une nuit de bombardements et tirs sporadiques, le pilonnage du centre de la capitale bosniaque a repris avec intensité en fin de matinée. Une salve d'obus s'est abattue sur l'artère principale, l'avenue Maréchal Tito, où de nombreux passants étaient sortis pour se ravitailler en une période de la journée considérée comme la plus « sûre ». Les obus sont tombés face à la Banque Nationale, à quelques centaines de mètres de la Présidence de Bosnie-Herzégovine. Selon un bilan de la police, l'attaque a fait huit morts et quelque 80 blessés.

Selon un bilan hospitalier établi en milieu de journée, 16 personnes ont été tuées à Sarajevo au cours des dernières 24 heures. Les autorités municipales, citées par Radio Sarajevo, ont par ailleurs annoncé que les hostilités, qui durent depuis 77 jours, ont fait 1251 morts, dont 844 civils, et 5500 blessés dans la capitale bosniaque.

Les bombardements se sont poursuivis dans l'après-midi. Une alerte aérienne a été déclenchée à 16 h 00 (14 h 00 GMT) à Sarajevo. Ces avions, selon la radio locale, ne sont pas apparus au-dessus de Sarajevo mais ont lancé un raid contre Visoko (à 40 km au nord de la capitale bosniaque) et contre un émetteur de Radio Sarajevo proche de cette ville. Depuis, Radio Sarajevo n'est plus captable que sur ondes courtes.

La reprise des bombardements augure mal de la poursuite des activités de protection de l'aéroport, suspendues samedi par le chef de la mission de la Force de protection des Nations-Unies (FORPRONU) à Sarajevo, le général canadien Lewis MacKenzie qui exige le respect par des deux parties d'une trêve continue de 48 heures.

Le général MacKenzie a rencontré dans la matinée le président de Bosnie-Herzégovine Alija Izetbegovic et devait dans l'après-midi s'entretenir avec la partie serbe.

« Un grand nombre de nos gens attendent d'exécuter une partie très importante de l'accord sur l'aéroport, qui consiste en la concentration et le déplacement de l'artillerie. Ils ne sont pas armés et circulent dans des véhicules civils et c'est pour moi une très grande responsabilité que de les envoyer ainsi dans les collines en ce moment, alors qu'il n'y a pas de cessez-le-feu », a expliqué le général MacKenzie à l'agence officielle bosniaque BH Press à l'issue de son entretien avec le président bosniaque, auquel participait le ministre de la Défense bosniaque Jerko Doko.

Après cet entretien, ce dernier s'est excusé d'avoir attaqué la veille



Des réfugiés islamistes ont gagné les ruines du Parlement de la capitale bosniaque, après s'être enfuis de la banlieue de Dobrinja, hier. Quelque cent d'entre eux ont agi ainsi pour se mettre à l'abri des attaques au mortier sur le centre de la ville.

la FORPRONU, qu'il avait accusée de « ne pas respecter ses engagements » et de « trop séjourner » en zone serbe, tandis que la présidence bosniaque a souligné que la FORPRONU « fait tout ce qui est en son pouvoir pour remplir la mission qui lui est confiée ».

La FORPRONU est vivement contestée aussi à Belgrade où on lui reproche, à la suite de la mort de onze bébés dans un hôpital, de ne pas fournir son aide pour acheminer une assistance médicale à Banja Luka (ouest de la Bosnie), une région peuplée en majorité de Serbes dont le corridor la reliant à la Serbie est coupé par les combats. Une manifestation aura lieu aujourd'hui au siège de la FORPRONU à Belgrade, a indiqué l'agence yougoslave Tanjug.

Les médias, qui font une large place à la situation des hôpitaux à Banja Luka et en Serbie, critiquent à ce propos non seulement la communauté internationale, accusée d'être

responsable du drame en raison de l'embargo imposé à la Serbie et au Monténégro, mais aussi les étudiants de Belgrade qui contestent le pouvoir serbe « sans protester contre l'embargo ».

Les étudiants de Belgrade, qui sont entrés hier dans leur seconde semaine de grève, ont qualifié de « provocation » la fausse alerte à la bombe qui les a contraints au milieu de la nuit de quitter l'une des trois facultés qu'ils occupent au centre de la capitale yougoslave.

Le conseil de l'Université de Nis (est de la Serbie) a suivi l'exemple de celui de Belgrade en repoussant sine die la session d'examens. À Krugujevac, la grève reste limitée à la faculté de mécanique. À la suite de ces mouvements, le ministre serbe de l'Éducation Danilo Markovic a fait savoir aux doyens des universités de Belgrade qu'ils « n'étaient pas compétents pour repousser les examens ».

Le massacre de Boipatong provoque une grave crise en Afrique du Sud

De Klerk convoque son conseil des ministres

JOHANNESBURG (Reuter) — Le président Frederik de Klerk a abrégé une visite à l'étranger pour revenir en Afrique du Sud faire face à une grave crise déclenchée par le massacre de 39 Noirs la semaine dernière dans la cité noire de Boipatong.

de son mouvement pour faire le point de la situation.

Un porte-parole de l'ANC, Pallo Jordan, a ensuite souligné que cette annulation ne concernait que la séance d'aujourd'hui.

« En ce qui concerne les autres négociations, je ne pense pas qu'elles

L'archevêque noir Desmond Tutu a remis en question la participation de l'Afrique du Sud aux Jeux olympiques.

Une dizaine de milliers de salariés noirs ont manifesté hier dans le centre de Johannesburg pour protester contre le massacre de Boipatong.

« Nous considérons que le gouvernement contribue de manière significative aux meurtres actuels », a déclaré le chef du parti communiste Chris Hani, qui conduisait le défilé en direction du quartier des affaires.

« Nous rendrons ce pays ingouvernable. Nous empêcherons le gouvernement de fonctionner », a-t-il dit.

Sam Shilowa, un des dirigeants du Congrès des Syndicats sud-africains (COSATU), a demandé aux policiers noirs de « tourner leurs revolvers contre leurs maîtres blancs ».

Cette manifestation entraine dans le cadre de la campagne lancée mardi dernier par l'ANC contre le gouvernement de Klerk.

La bourse de Johannesburg a accusé un net repli dans la matinée en raison des propos de Nelson Mandela, pendant que les taux d'intérêt sur le marché des obligations faisaient un bond en avant.

« Tout le monde est sur les nerfs », a déclaré un opérateur.

Le rand financier, qui sert aux paiements à l'étranger et reflète la confiance dans l'économie, a chuté de sept pour cent à 3,85 pour un dollar, contre 3,60 rands par dollars à la clôture vendredi. « C'est le chaos ici. Beaucoup de banques allemandes essaient de vendre des rands financiers », a déclaré un courtier de la First National Bank.

Les habitants de Boipatong ont déclaré que le massacre avait été perpétré par des Zoulous installés dans un foyer de travailleurs proches du mouvement Inkatha, principal rival de l'ANC au sein de la majorité noire.

L'ANC accuse la police d'encourager ce genre de violences. L'Inkatha rejette ces accusations et la police a démenti avoir transporté les 200 agresseurs sur place, comme l'affirmait des habitants.

Dimanche, 13 autres Noirs ont été tués, dont cinq lors d'une attaque contre un foyer de travailleurs à Soweto et cinq autres abattus par un homme seul dans un bar bondé de la cité noire de Vosloorus, au sud-est de Johannesburg.

La police et l'armée patrouillaient hier à Boipatong et dans d'autres ghettos de la région de Vaal, au sud-ouest de Johannesburg.

À Sebokeng, dans cette région, un homme a été abattu dimanche après-midi lorsqu'un groupe s'est attaqué à la maison d'un policier, a déclaré un porte-parole de la police du Vaal.

Le porte-parole a ajouté que personne n'avait encore été arrêté pour le massacre de Boipatong.



Un Zoulou est entouré de résidents de Boipatong en colère. On le soupçonne de faire partie de l'Inkatha, qu'on accuse d'être responsable du massacre de la semaine dernière, qui a fait 39 morts.

Parti dimanche pour une visite en Espagne, il a décidé d'abréger de 24 heures ce voyage pour être présent au conseil des ministres de demain, a déclaré hier le ministre des Affaires étrangères, Pik Botha.

Plus de 120 Noirs ont été tués dans des violences politiques depuis mercredi, y compris 39 hommes, femmes et enfants mercredi soir dans la cité de Boipatong, non loin de Johannesburg.

Depuis, le Congrès national africain (ANC) a décidé d'annuler une session de négociations avec le pouvoir blanc, provoquant l'inquiétude des marchés financiers sud-africains.

Le chef de l'ANC, Nelson Mandela, a annoncé dimanche qu'il ne participerait pas aux discussions prévues aujourd'hui avec le gouvernement de Pretoria et a convoqué les dirigeants

aient été remises en question », a-t-il dit.

L'ANC a demandé hier que les discussions de la CODESA (Convention pour une Afrique du Sud démocratique) soient suspendues jusqu'après la tenue de la réunion de l'ANC aujourd'hui.

La Grande-Bretagne a condamné hier les violences dans les cités noires et a souhaité que les coupables soient rapidement traduits en justice pour permettre la poursuite du dialogue sur les réformes constitutionnelles.

Le responsable du sport à l'ANC, Steve Tshwete, a estimé que la réintégration de l'Afrique du Sud dans le mouvement sportif international pourrait être remise en question en raison de ces violences, les plus graves dans les ghettos noirs depuis le début du processus de réformes.

Kravtchouk et Eltsine se rencontrent pour se réconcilier

MOSCOU (Reuter) — Le président ukrainien Léonid Kravtchouk et son homologue russe Boris Eltsine se rencontrent aujourd'hui dans le sud de la Russie pour tenter de dissiper les tensions et suspicions qui envahissent les relations entre leurs deux pays depuis l'éclatement de l'Union soviétique.

Tous deux de retour de déplacements fructueux en Occident, il se retrouvent dans la petite station russe de Dagomis pour mettre à plat leurs divergences, à commencer par l'interminable querelle sur le sort de la flotte de la mer Noire.

Moscou ayant renoncé à ce qu'une partie de la flotte soit affectée aux forces stratégiques de la Communauté des États indépendants (CEI), qui a remplacé l'URSS, l'Ukraine a proposé de partager les 380 bâtiments en cause.

Mais l'affaire s'est compliquée avec l'exigence de la Géorgie d'obtenir sa part de la flotte. « Aucune solution facile n'est à attendre à Dagomis », a écrit l'agence Itar-Tass à

ce sujet.

Les relations entre les deux plus grandes républiques slaves de l'ex-URSS sont tendues pour toute une série d'autres raisons, mais Boris Eltsine comme Léonid Kravtchouk ont exprimé leur volonté de dialogue.

« Nous tenterons d'arrondir les angles et de signer quelque document car, naturellement, nous devons vivre en paix avec l'Ukraine, ça ne fait aucun doute », a déclaré dimanche le président russe à son retour d'Amérique.

De son côté, Léonid Kravtchouk a déclaré la semaine dernière qu'il souhaitait privilégier le dialogue avec Boris Eltsine sur toute autre solution.

Mais il a souligné que son attitude n'était pas partagée par de nombreux Ukrainiens, qui soupçonnent la Russie de vouloir dominer la CEI, comme elle avait dominé l'ancienne Union soviétique.

Léonid Kravtchouk lui-même a exprimé son scepticisme quant à l'utilité de la CEI, mais il s'est gardé jus-

qu'à présent de la déclarer morte.

« La Russie n'a qu'une seule chose à faire envers l'Ukraine : la reconnaître comme un État à part entière. Non comme une partie d'elle-même mais comme un partenaire égal », a-t-il confié au quotidien Nezavisnima Gazeta.

« Alors il n'y aura plus une seule question difficile entre la Russie et l'Ukraine », a-t-il assuré.

La question de la Crimée, une des plus sensibles entre les deux pays, est exclue par Léonid Kravtchouk de l'ordre du jour du sommet de Dagomis car, pour lui, il s'agit d'une question intérieure ukrainienne.

La Crimée a été remise par la Russie à l'Ukraine en 1954 mais, le mois dernier, le Parlement russe a déclaré illégal dernier ce transfert.

Et, si Boris Eltsine a toujours été prudent sur ce sujet, le vice-président Alexandre Routskoï a rappelé la semaine dernière que la péninsule « est terre russe depuis des temps immémoriaux ».

880 millions pour le Cambodge

TOKYO (Reuter) — La conférence de Tokyo sur la reconstruction du Cambodge a promis hier de fournir à ce pays une aide de 880 millions de dollars malgré l'incertitude politique liée au refus des Khmers rouges de déposer les armes.

Cette somme est supérieure aux 595 millions de dollars que le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, cherchait pour les efforts entrepris pour la reconstruction du pays, après les accords de paix conclus en octobre 1991 à Paris.

Le Japon a promis entre 150 et 200 millions de dollars. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est engagé pour sa part à hauteur de 54 millions de dollars. Les fonds seront utilisés dans les deux ans.

Les représentants des 33 pays et 12 organisations internationales représentés à la Conférence ministérielle sur la réhabilitation et la reconstruction du Cambodge ont promis d'appliquer sans délai les engagements

déjà pris.

Ils se sont toutefois dit gravement préoccupés par le refus des Khmers rouges de déposer leurs armes sous la supervision de l'ONU, comme les autres factions cambodgiennes.

Georges Kiejman a ajouté que Norodom Sihanouk serait probablement présent aux côtés des représentants de l'Indonésie et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Khieu Samphan a été invité mais il ne viendra certainement pas, a précisé le ministre français.

Yasushi Akashi, chef de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), avait auparavant expliqué à la conférence que l'attitude des Khmers rouges menaçait tout l'effort de reconstruction du pays.

« Si les Khmers rouges veulent bénéficier de cette aide généreuse, je pense qu'ils doivent faciliter la tâche de l'APRONUC », avait-il déclaré. Norodom Sihanouk a dit douter

des bonnes intentions des Khmers rouges. « En fait, leur objectif final est de prendre le pouvoir par la force, par les moyens militaires et non par le biais d'élections démocratiques et équitables car ils ne savent pas ce qu'est la démocratie. Ils ne comprennent que le totalitarisme », a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

Norodom Sihanouk et Yasushi Akashi ont appelé à une réunion urgente du CNS avec Khieu Samphan pour discuter de la crise.

Les délégués à la conférence ont lancé plusieurs mises en garde aux Khmers rouges, jugés responsables de la mort d'environ un million de personnes dans les années 1970.

Khieu Samphan « n'a absolument rien dit » au cours des 10 heures de la réunion, ont dit les délégués.

La conférence de Tokyo a par ailleurs créé une Commission internationale pour la reconstruction du Cambodge, qui se réunira une fois par an au Japon ou en France.

Économisez jusqu'à 60\$ par année

en abaissant la température du thermostat de 22°C à 20°C quand vous êtes à la maison.



ECO KILO

333-KILO



Poumon qui respire Cigarette qui expire





*VALÉRIE s'occupe
des grandes entreprises
de cinq employés.*

VALÉRIE SAIT que PME et croissance vont de pair. Aussi offre-t-elle des produits et services évolutifs. Comme tous les employés de Bell, elle s'engage à bien comprendre vos problèmes et à proposer des solutions pertinentes et innovatrices en télécommunications.

Des solutions à l'image d'un monde d'affaires dynamisé par mille bouleversements.

Bell est résolument tournée vers l'avenir, celui de votre entreprise.

Bell pense à demain.

Bell
des gens de parole

ÉDITORIAL

La préface, truc et troc

CELA passera à l'histoire comme le truc de la préface. Pour réussir à vendre au conseil des ministres une politique culturelle globale qui exigeait une injection de 57,8 \$ millions supplémentaires, la ministre des Affaires culturelles, madame Liza Frulla-Hébert, a dû expurger son texte de toute référence constitutionnelle. La ministre n'est pas de l'aile dite souverainiste de son parti mais elle est convaincue, tout comme l'était le groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec, qu'une telle politique exige une maîtrise d'oeuvre. Donc le rapatriement de la compétence culturelle que le gouvernement fédéral s'est adjugée depuis le milieu du siècle, en usant abondamment de son pouvoir de dépenser. Comme les ministres les plus opposés à un fort engagement culturel de l'État québécois étaient aussi les plus inconstitutionnels du régime fédéral, elle a dû jeter du lest. Et se contenter d'exprimer ses convictions dans une préface où elle réclame brièvement, pour le Québec, « les pouvoirs exclusifs qui lui sont nécessaires pour assumer ses responsabilités ».

Sous sa signature personnelle, cette préface n'engage pas un gouvernement qui pourra la laisser tomber le moment venu. Tel était le troc. Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Gil Rémillard, entreprenait déjà la retraite ce week-end, à l'émission *Aujourd'hui dimanche* de Radio-Canada, en célébrant la contribution fédérale à notre épanouissement culturel. En pratique, la retraite était consommée avant même la parution de la préface de madame Frulla-Hébert. Le gouvernement du Québec n'a en effet émis aucune réserve devant le consensus auquel Ottawa et les autres provinces sont parvenus en matière de culture et de constitution. Véritable farce, ce consensus veut que la culture soit déclarée « de compétence provinciale exclusive » mais déclare du même souffle que le gouvernement fédéral garde la responsabilité des institutions culturelles existantes « y compris à l'égard des subventions et contributions accordées par ces institutions ». Autrement dit, il suffira de faire transiter les interventions fédérales par des « institutions » pour continuer, sur le terrain, à doubler la politique culturelle du Québec. Le rapport Beaudoin-Dobbie, qui a inventé cette ridicule notion du pouvoir exclusif-partagé, exigeait au moins d'encadrer l'action fédérale par des ententes avec les provinces.

Enorme chameau à faire passer par le trou de l'aiguille. Car rappelons-nous, après tout, que la nouvelle clause de « société distincte », désormais définie, inclut la « culture ». Si le Québec n'en obtient même pas la maîtrise d'oeuvre, aussi bien se demander s'il ne vaut pas mieux revenir au régime d'Union, qui savait au moins pratiquer la domination sans hypocrisie.

Pour démissionner à ce point, il y a toutefois plus subtil que le truc de la préface. On en est à accrédi-ter, avec un certain succès auprès d'un milieu culturel mal aguerri, la thèse du chevauchement fructueux entre les deux capitales. Cette thèse, souvent reprise aux audiences de la commission parlementaire sur la politique culturelle, repose essentiellement sur quatre arguments, aussi spécieux les uns que les autres.

Le premier, et le plus efficace, énerve

le milieu des arts en faisant valoir que les dépenses culturelles d'Ottawa sont supérieures, au Québec, à la proportion qu'exigerait notre nombre. En excluant Radio-Canada, le gouvernement fédéral dépense annuellement un peu plus de 210 millions \$ au Québec, soit 30 % de son budget culturel dans une province qui compte le quart des habitants du Canada. Mais à y regarder de plus près, on s'apercevra que cette distorsion ne profite qu'à un seul groupe, l'industrie québécoise du cinéma. Dans les autres disciplines artistiques, le Québec n'a droit à aucun traitement de faveur, ni pour les paiements directs aux artistes, ni pour la part québécoise du budget des grandes institutions dites « nationales ». En somme, si ces fonds étaient rapatriés au Québec, seuls les gens de l'a-

Pour la culture, la pleine compétence est essentielle

dio-visuel pourraient craindre une diminution de leur acquis. C'est bien pour quoi ils ont pris la tête du mouvement de dénigrement de la politique culturelle québécoise, avant même de la connaître.

Le deuxième argument, le plus vicieux mais qui fait son oeuvre, c'est le soupçon qui pèse sur l'État du Québec, dont on craint qu'il mène une politique dirigiste en matière culturelle, qu'il tente de conscrire la création au service de la nation. L'État fédéral étant par définition au service de la diversité, il serait mieux en mesure de protéger l'art de la subversion politique. Mais d'où vient, depuis quelque temps, le vent de censure et d'intimidation auxquelles tous les états sont tentés de céder ? C'est à Ottawa qu'un comité parlementaire a fait comparaître, à deux reprises, la directrice du Musée des beaux-arts du Canada, pour lui reprocher l'acquisition d'un tableau contemporain qui n'était pas du goût de certains élus, puis pour faire tout un boucan autour de la présentation d'une dérangeante oeuvre d'avant-garde. C'est à Ottawa que le Comité permanent des communications et de la culture a mené pendant des mois des audiences sur le lien entre culture et « unité nationale », sur un ton qui a souvent frôlé la chasse ouverte aux séparatistes. Enfin c'est à Ottawa qu'un comité du Sénat fera bientôt parader la direction de la Canadian Broadcasting Corporation, qui devra s'expliquer de la diffusion d'un documentaire de l'Office national du Film sur la Deuxième Guerre mondiale, qui ose égratigner l'orthodoxie historique. Autrement dit, aucune forme de gouvernement, fédérale ou unitaire, ne jouit de l'intelligence innée, ni ne possède en propre l'instinct de liberté. Le seul antidote à ces glissements, c'est la vigilance du milieu culturel et elle est actuellement plus forte au Québec qu'au Canada anglais, curieusement passif devant ces sommations répétées. Imaginez-t-on un instant le tapage et l'indignation, si une commission parlementaire québécoise se permettait des procès du genre à l'égard des grands musées ou de Radio-Québec ?

L'histoire des relations entre le Conseil des Arts du Canada et les milieux de création en incite plusieurs à croire que le gouvernement fédéral est ontologiquement mieux disposé envers l'art. On confond, ici, le Conseil avec les élus. La seule vocation du Conseil des Arts du Canada est de soutenir la création et s'il n'était un défenseur de ses commettants, il n'aurait aucun sens. Il en ira de même, on peut le supposer, du Conseil des arts et des lettres dont entend désormais se doter le Québec. L'activisme gouvernemental d'Ottawa en matière de culture est tout autre chose. C'est un phénomène récent : le ministère des Communications s'est saisi des fonctions culturelles du Secrétariat d'État, au tournant des années 80, pour se transformer en pratique en ministère de la Culture. Son zèle est étroitement lié à la bataille référendaire de l'époque, et aux escarmouches constitutionnelles qui n'ont cessé depuis. Il faudrait être bien naïf pour croire que la motivation culturelle fédérale sera aussi forte, au Québec, une fois le contentieux constitutionnel réglé. On ferait mieux de se préparer à des règlements de compte, dont donne un avant-goût la hargne littéraire avec laquelle on poursuit l'ancien ministre des Communications, M. Marcel Masse, dans le reste du Canada, pour crime d'investissement trop constant dans les institutions culturelles québécoises.

La seule raison qui pourrait militer en faveur du maintien d'une présence culturelle fédérale au Québec est celle de la saine tension entre les deux niveaux de gouvernement, qui profite aux groupes artistiques capables de jouer l'un contre l'autre pour tirer d'eux le maximum d'engagements. C'est en effet une méthode éprouvée. Mais elle est sur le point de devenir nuisible. Les fonds publics étant à peu près épuisés dans les deux capitales, la surenchère passe maintenant dans la sphère législative. Comme l'a fait le Québec, le gouvernement fédéral prépare un projet de loi sur le statut de l'artiste, mijote une politique sur la formation artistique professionnelle, revoit ses lois sur le patrimoine. Rien, dans les discussions constitutionnelles actuelles, n'indique qu'il se retirera de ce nouveau champ d'action, au contraire, puisque les milieux culturels du Canada anglais en redemandent. Les milieux culturels québécois veulent-ils s'épuiser dans des batailles juridiques sans fin, telles celles qu'on connaît actuellement en environnement ? Ils feraient mieux de réfléchir à la façon de recréer, au Québec, une saine tension qui pourrait se transposer dans la relation entre Québec et les régions.

Rien, sauf l'expédition politique qui tente aujourd'hui MM. Bourassa et Rémillard, ne saurait justifier que le Québec laisse tomber la revendication de la maîtrise d'oeuvre unique, constitutionnellement reconnue, de l'ensemble de sa politique culturelle. Qu'on ne veuille pas démanteler certaines grandes institutions, comme Radio-Canada ou les Musées nationaux, soit. Mais la timidité, pour tout le reste, est de la démission. Si le Québec en est rendu à se justifier et à s'excuser de vouloir obtenir pleine compétence sur la culture, il vaudrait mieux qu'il mette toutes ses autres jérémiades constitutionnelles au feu. Elles n'auraient aucun sens.

LISE BISSONNETTE



PANCHO, LE MONDE

LIBRE OPINION

Overdose constitutionnelle

Lorraine Pilette
Avocate-conseil
en droit constitutionnel

DE PLUS en plus de gens ont développé une allergie au mot « constitution ». Je ne leur donnerai pas tort. Moi-même, dont c'est le métier et pour tout avouer, la passion, que d'étudier « la chose », il y a des bulletins de nouvelles où je zappe assez vite... C'est que ça nous sort par les oreilles, depuis cinq ans qu'on nous les rebat de mois en mois.

« On en parle tout le temps ! » se plaint-on. De Constitution, vraiment ? Pas tout à fait. Le grand cirque politique s'est emparé de notions spécifiques à un domaine du droit et il les véhicule à sa façon et à sa mesure, c'est-à-dire n'importe comment.

Des notions galvaudées, quelques fumisteries pures, des demi-mensonges (spécialité de M. Bourassa), des trompe-l'oeil, des erreurs grossières et un petit fond de vérité à l'occasion : voilà le portrait réel. Qui s'y retrouverait ? On réussit à parler constamment de Constitution sans en parler vraiment. On joue au jeu constitutionnel comme au poker, où le bluff est roi.

« Droit de veto et de droit de retrait, c'est pareil », lance de façon éhontée le premier ministre québécois. « La société distincte pourrait prévaloir sur la Charte des droits », s'inquiète supposément M. Mulroney.

Quand vous avez le pouvoir d'empêcher une décision, ne vous sentez-vous pas plus fort qu'en possession du simple droit de ne pas l'appliquer dans votre maison ? Aurons-nous une loi suprême où il y ait des morceaux plus suprêmes que d'autres ?

UNE CONSTITUTION, c'est tout simplement un ensemble de valeurs supérieures que l'État se donne comme règles de droit absolues, limitant d'autant sa liberté gouvernementale. Elle devrait donc contenir peu de choses, et uniquement des choses essentielles. Elle devrait aussi, pour conserver sa belle stature, n'être modifiée que selon un travail sérieux et approfondi. Dans ce travail, les exécutifs, les juristes et les assemblées ont des rôles précis et complémentaires à jouer.

Si, au Canada, l'énoncé politique initie souvent le processus après négociation entre les exécutifs et parfois certaines consultations, il faut tout un travail juridique de création des notions de droit appropriées. Il faut aussi une consultation officielle du public et la mise au point finale par les assemblées qui le représentent.

Après les ajustements nécessités par ces trois activités bien distinctes, l'adoption peut se faire par les instances désignées.

Il y a généralement deux types de règles dans une constitution : les grands principes de société (ici : le régime institutionnel et les droits fondamentaux des citoyens) et les mécanismes de gouvernement (ici : le partage des pouvoirs et la procédure d'amendement de la Constitution).

Rien de tout cela ne peut être valablement bâti ou réformé dans l'indifférence populaire, la hâte ou la frivolité. Encore moins dans la cupidité du pouvoir exécutif. Nous en sommes pourtant rendus là aujourd'hui.

Depuis que Pierre Trudeau a utilisé sa fonction de premier ministre pour assujettir la Constitution du pays à ses options culturelles personnelles, le désir du

pouvoir exécutif canadien de s'approprier la loi suprême n'a plus dérogé.

Il n'y a plus, comme il se doit, deux niveaux dans le processus constitutionnel : un d'énoncé politique et un de réalisation juridique et parlementaire. Il y a un seul niveau, un gigantesque fourretout politique qu'on fera en vitesse « traduire » en termes juridiques et estampiller par les assemblées, un peu comme on ferait taper et photocopier un manuscrit.

EST AINSI que le gouvernement québécois a court-circuité la commission parlementaire sur Meech en juin 1987. C'est ainsi que le premier ministre albertain Don Getty s'est exclamé lors du soudain sprint de juin 1990, à un journaliste inquiet des quelques heures restant aux juristes pour fournir un document de cette importance : « Je ne peux concevoir que nos juristes ne puissent donner la suite qu'il faut à la volonté des premiers ministres ! » (comprenez : plus de juristes compenseront pour moins de temps...)

Il faut pourtant que quelqu'un le dise : le travail que font présentement les politiciens en négociation comme en information constitutionnelles, c'est un méli-mélo et c'est même un désastre.

Il n'est pas nécessaire, pour y remédier, de couper au couteau entre le droit et la politique ; il suffit que chacun respecte ses fonctions sociales et leurs limites. Un premier ministre est avocat ? Je n'ai rien contre, ça peut l'aider. Mais l'éthique veut que son rôle politique le coupe de toute manipulation des concepts juridiques à des fins partisans : c'est sa responsabilité envers l'assemblée élue et envers la Constitution.

LE PROCESSUS « constitutionnel » canadien, purement politique, est pour ainsi dire bloqué à mort en ce moment. L'acharnement ne persiste que par désespoir et bien sûr parce que la presse lui fait large place ; pourtant il est pire qu'inutile, il est devenu dangereux. On y met n'importe quoi, sans en mesurer toutes les conséquences.

Il n'y a que deux façons pour le Québec de sortir du carrousel. Ou bien il se tourne vers sa souveraineté et sa propre Constitution (soigneusement mûrie, espérons-le), ou bien il sort de la course à l'entente et y renonce à court terme. Car on ne force pas une adhésion, par la menace ou autrement. On peut arracher bien des choses ponctuelles dans la vie, mais une adhésion ne s'arrache pas. Il faut revenir au travail sérieux et approfondi.

Dans ce genre de débat public, la presse joue un rôle tel, qu'en pratique elle mène presque le bal. Je la vois pour partie faire des efforts de commentaire intelligent, pour partie mépriser le mémorandum constitutionnel sans cesser d'y faire écho, et parfois de s'y adonner elle-même.

Or, ce type de rodage exaspérant, les médias pourraient le bannir carrément s'ils mettaient l'accent, en matière constitutionnelle, sur l'information plutôt que sur le commentaire. Quantitativement, ce serait beaucoup moins lourd, infiniment moins lourd. Qualitativement, ce serait beaucoup moins lourd, infiniment moins lourd. Qualitativement, je fais le pari que l'écoeurement céderait peu à peu la place à l'intérêt. Un intérêt indispensable, compte tenu des enjeux.

La Collection Lavalin, entière

UNE bonne nouvelle suivant l'autre, la ministre des Affaires culturelles du Québec, madame Liza Frulla-Hébert, annonçait hier que le Musée d'art contemporain de Montréal deviendrait le dépositaire de la Collection Lavalin, le plus important ensemble d'oeuvres contemporaines québécoises, canadiennes et internationales jamais constitué par un collectionneur privé au Québec. Le Conseil des ministres a autorisé le MAC à contracter un emprunt de plus de 5 millions \$ pour l'acquérir.

On se souvient que le démantèlement de l'empire Lavalin, l'an dernier, avait fait craindre le pire pour la collection de 1300 oeuvres, pour l'essentiel québécoises, rassemblées par M. Bernard Lamarre et son directeur de collection,

l'expert Léo Rosshandler. Des spéculateurs voulaient la démembrer, garder les valeurs sûres et écouler le reste à l'encan. Des ignares prétendaient qu'elle ne faisait pas le poids, parce qu'elle s'étendait autant aux oeuvres d'artistes en mi-carrière, et souvent à la relève, qu'à la production des contemporains les plus célèbres. La ministre a eu le bon sens de dépasser ces calculs de maquignons. La collection valait justement par son ensemble, ce voisinage de l'assuré et du devenir qui est le mouvement même de l'art contemporain, et qui avait ici profité d'un oeil sûr.

Au-delà de cet apport inestimable à l'histoire de l'art, la collection Lavalin est aussi un témoignage sociologique

sur les gens qui font cette histoire. La conserver entière, c'est se doter d'une mémoire. Dans ses nouveaux locaux du centre de Montréal, le Musée d'art contemporain en devenait l'écrin idéal. Il reçoit au surplus la Collection Lavalin avec la mission de la faire connaître, au Québec et à l'étranger. Au moment où le musée s'interroge sur le rapport de la création contemporaine à son public, la collection devient un outil de plus pour illustrer la vitalité, la diversité, l'accessibilité de l'art d'aujourd'hui.

Madame Frulla-Hébert a les entêtements heureux. Elle a pu s'appuyer, dans cette affaire, sur un solide noyau de résistants, qui a su travailler en réseau. C'est une leçon d'avenir.

LISE BISSONNETTE

LETTRES AU DEVOIR

Consommation et gaspillage

POUR SAUVER la planète Terre il faudra que les citoyens des riches pays du nord consentent à réduire considérablement (certains disent 50 %) leur consommation d'énergie.

Imaginez que les efforts sérieux des citoyens et des industries font en sorte que les économies d'énergie vont au-delà de toutes les espérances et sont un tel succès que notre demande d'énergie soit maintenant plus faible que le seul de rentabilité de la méga-centrale électrique « propre » (nucléaire, hydraulique, éolienne, solaire ou autre...) que nous venons de construire à coups de millions et de milliards de deniers publics.

Que ferons-nous pour éviter la faillite ? Exporter l'énergie chez des voisins qui n'ont plus vraiment besoin d'énergie car eux aussi ont réalisé des économies phénoménales ?... Inviter des industries énergivores à

s'installer dans nos campagnes ? Encourager à nouveau la surconsommation d'énergie des citoyens ?

Imaginez maintenant que, de façon similaire et complémentaire, les gens ne produisent plus de déchets car on a éliminé le surballage, on récupère, réutilise et recycle presque tout au point où il n'est même plus possible de livrer quotidiennement les X tonnes de déchets nécessaires pour que le nouvel incinérateur faisant partie de notre « système intégré de gestion des déchets » soit fonctionnel et rentable.

Faudra-t-il se résoudre à brûler des déchets destinés au recyclage ? Importer des déchets des États-Unis ou d'Europe ?

Les méga-projets de toutes sortes sont des choix technologiques très coûteux qui nécessitent qu'on maintienne un taux de consommation ou de gaspillage (autrement dit un taux de production) suffisant pour justifier l'investissement initial. À long terme, les

projets de grande envergure sont toujours incompatibles avec les préoccupations écologiques actuelles exprimées dans le contexte de la conférence de Rio et compromettent dans leur nature même les efforts sérieux des citoyens et des entreprises pour économiser l'énergie et réduire les déchets à la source.

La seule façon de s'en sortir c'est de favoriser des manières de faire (les groupes écologistes en proposent à la tonne dans leurs nombreux mémoires) qui s'avèreront toujours plus « rentables » au fur et à mesure que le volume de production diminuera... Cela semble paradoxal mais c'est certainement une attitude moins inconsciente que ce que nous nous apprêtons à faire actuellement dans de nombreux dossiers faisant l'objet de controverse actuellement dans les médias...

Marie-Michelle Poisson
Montréal